

les grignoux

cinéma & culture au cœur de la ville



Florence Leone

Un outil pédagogique
réalisé par
le centre culturel
Les Grignoux

Dalva et l'aide à la jeunesse

Guide non exhaustif de services
et associations à destination des
victimes et des témoins de situations
d'agressions sexuelles sur mineure

Dalva, un film d'Emmanuelle Nicot, France, 2023, 1h25



Table des matières

Quelques mots sur le film	3
Présentation de l'outil	4
Victimes et témoins d'inceste et d'agressions sexuelles : où trouver de l'aide ? Répertoire d'associations non exhaustif	5
Entretiens individuels.....	12
Solaïman Laqdim - Délégué Général aux Droits de l'Enfant.....	12
Christophe Masson, directeur pédagogique de l'asbl Point-Virgule	18
Annexes.....	24
1. Interfaces d'accueil des sites web d'associations proposant une assistance.....	24
Uniquement à Liège.....	45
Prévention passage à l'acte	47
2. Extraits du nouveau code pénal sexuel entré en vigueur le 1 ^{er} juin 2022	53
Extrait 1.....	53
Extrait 2	54
Extrait 3	54
3. En ligne.....	55
Documents.....	55
Vidéos.....	55
Podcasts radio	56

Quelques mots sur le film

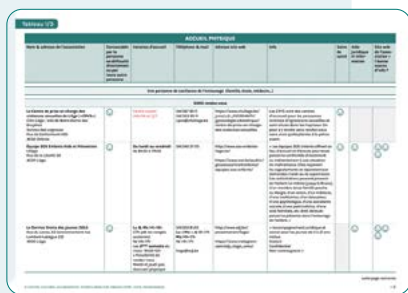
Victime de viols incestueux de la part de son père depuis que ce dernier, six ans auparavant, a fui avec elle un jour où il avait sa garde, Dalva, 12 ans, est emmenée par les services sociaux sur le témoignage d'une voisine. En foyer, au contact d'un éducateur attentif et de plusieurs camarades de fortune, en particulier Samia dont elle partage la chambre, la petite fille jusque-là sous emprise va peu à peu retrouver goût à la vie, à sa vie à elle, celle d'une enfant de son âge. Jusque-là isolée du monde, façonnée par son père, Dalva se coiffait, s'habillait et se maquillait comme une femme adulte.

Le film d'Emmanuelle Nicot est une plongée au cœur des mécanismes d'emprise mais aussi des mécanismes de guérison qu'un entourage amical, familial et même institutionnel, peut mettre en place.



Présentation de l'outil

Pour une victime d'inceste, a fortiori un enfant ou un-e adolescent-e, il est très difficile de demander de l'aide, c'est même parfois inconcevable. D'une part, l'enfant peut être dans le déni de ce qu'il vit, le cerveau « disjonctant » pour s'adapter et permettre la survie de l'individu face à une situation en réalité insoutenable. D'autre part, l'enfant ou l'adolescent-e peut également, à l'image de Dalva dans le film, tout « simplement » ne pas avoir conscience d'être victime d'un abus si on lui a présenté cette situation comme naturelle depuis son jeune âge par exemple. Dans d'autres cas, le parent ou l'adulte – connu de l'enfant dans plus de 90% des cas car faisant partie de son entourage familial ou autre – exerce un chantage ou profère des menaces forçant l'enfant ou l'adolescent-e à se taire. Par ailleurs, de très jeunes enfants et des personnes fragilisées ne seront pas en mesure d'alerter sur leur situation ou de chercher du secours en cas d'agressions sexuelles. Compte-tenu de tous ces obstacles, il est donc rare qu'une jeune victime contacte d'elle-même les secours ou pousse la porte d'une association où elle ne connaît de surcroît personne. C'est souvent, comme dans *Dalva*, une personne témoin ou prise pour confidente qui donne l'alerte. Ainsi, chaque personne est susceptible à un moment ou à un autre de recueillir les confidences d'un-e jeune ou de prendre connaissance d'une situation problématique. Or pour les aidants, il est parfois difficile dans l'urgence de trouver des associations, de l'aide ou même les mots. L'objectif de ce guide est de permettre un accès rapide aux ressources disponibles. À toutes fins utiles, il rassemble des numéros d'urgence à contacter en cas d'agression, ainsi que des associations où se rendre en personne ou proposant une écoute téléphonique ou par tchat via Internet.



The image shows a thumbnail of a table with multiple columns and rows, likely containing contact information for various organizations or services. The table is organized into sections, with some rows highlighted in green and others in blue. It appears to be a reference table for emergency contacts and support services.

Voir tableaux pages 6 à 11

Deux **entretiens** (pages 12 à 23) et des annexes viennent compléter ce répertoire : dans le cadre de la projection en avant-première du film *Dalva* au cinéma Caméo des Grignoux à Namur le 11 avril 2023, le Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE), Solaÿman Laqdim ainsi que Christophe Masson, directeur pédagogique de l'asbl Point-Virgule, une association de service résidentiel de l'Aide à la Jeunesse située à Profondeville (Namur), sont intervenus après la séance. Ils ont pu tisser à cette occasion des liens entre leurs vécus professionnels et les réalités dont le film se fait l'écho : l'inceste, les agressions sexuelles, leurs conséquences physiques, psychologiques et sociales sur les victimes et sur les victimes mineures, mais aussi le parcours de reconstruction possible des victimes, un parcours qui passe parfois par le secteur de l'Aide à la Jeunesse et l'accueil résidentiel.

Nous les avons rencontrés tous deux dans le cadre de la rédaction de cet outil pédagogique afin de recueillir également leurs recommandations aux personnes victimes d'agressions sexuelles et aux personnes témoins : à qui s'adresser en priorité, quelles démarches entamer.

En **annexe** (page 24), on trouvera des reproductions de pages d'accueil de sites Internet proposant une assistance à distance et/ou des ressources pédagogiques et documentaires pouvant intéresser des personnes victimes ou témoins.

Victimes et témoins d'inceste et d'agressions sexuelles : où trouver de l'aide ?

Répertoire d'associations non exhaustif

Les tableaux suivants constituent des outils transposables à d'autres villes et/ou d'autres problématiques. On peut penser par exemple à l'élaboration de répertoires d'aides disponibles pour les personnes précaires ou sans abris, la santé mentale, les accoutumances, la traite des êtres humains.



ACCUEIL PHYSIQUE

Nom & adresse de l'association	Contactable par la personne en difficulté directement ou par toute autre personne	Horaires d'accueil	Téléphone & mail	Adresse site web	Info	Soins de santé	Aide juridique et information	Site web de l'association = 1 bonne source d'info ?
--------------------------------	---	--------------------	------------------	------------------	------	----------------	-------------------------------	---

Une personne de confiance de l'entourage (famille, école, médecin...)

SANS rendez-vous

Le Centre de prise en charge des violences sexuelles de Liège («CPVS») CHU Liège - site de Notre-Dame des Bruyères Service des urgences Rue de Gaillarmont 600 4032 Chênée		Centre ouvert 24h/24 et 7j/7	04/367 93 11 04/323 93 11 cpvs@chuliege.be	https://www.chuliege.be/jcms/c2_23721046/fr/gynecologie-obstetrique/centre-de-prise-en-charge-des-violences-sexuelles	Les CPVS sont des centres d'accueil pour les personnes victimes d'agressions sexuelles et sont situés dans les hopitaux. On peut s'y rendre sans rendez-vous sans avoir porté plainte à la police avant.			
Équipe SOS Enfants Aide et Prévention Uliège Rue de la Liberté 56 4020 Liège		Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00	04/342 27 25	http://www.sos-enfants-liege.be/ https://www.one.be/public/grossesse/maltraitance/equipes-sos-enfants/	« Les équipes SOS Enfants offrent un lieu d'accueil et d'écoute pour toute personne confrontée directement ou indirectement à une situation de maltraitance. Elles reçoivent les signalements et répondent aux demandes d'aide ou de supervision. Ces sollicitations peuvent provenir de l'enfant lui-même (jusqu'à 18 ans), d'un membre de sa famille proche ou élargie, d'un voisin, d'un médecin, d'une institutrice, d'un éducateur, d'une psychologue, d'une assistante sociale, d'une puéricultrice, d'une aide familiale, etc. Bref, de toute personne présente dans l'entourage de l'enfant. »			
Le Service Droits des jeunes (SDJ) Rue du Laveu, 63 (anciennement rue Lambert-Lebègue 23) 4000 Liège		Lu & Me 14h-18h (17h pdt les congés scolaires) Ve 14h-17h Les 2 ^{èmes} samedis du mois : 9h30-12h + Possibilité de rendez-vous Mardi et jeudi pas d'accueil physique	04/222.91.20 Lu + Me + Je 9h-17h Ma 14h-17h Ve 14h-17h liege@sdj.be	http://www.sdj.be/presentation/liege/ https://www.instagram.com/sdj_liege_amo/	« Accompagnement juridique et social pour les jeunes de 0 à 21 ans inclus. Gratuit Confidential Non-contraignant »			

suite page suivante

Tableau A (2/3)

Nom & adresse de l'association	Contactable par la personne en difficulté directement ou par toute autre personne	Horaires d'accueil	Téléphone & mail	Adresse site web	Info	Soins de santé	Aide juridique et information	Site web de l'association = 1 bonne source d'info ?
SANS rendez-vous								
La MADO - La Maison de l'Adolescent Également Centre-J Boulevard d'Avroy 5 4000 Liège	😊	Du lundi au vendredi 10h00 - 13h00 14h00 - 17h00 Permanence psy Mercredi de 16h30 à 17h30	04/ 238 56 20 maison.adolescent@liege.be	https://www.facebook.com/CentreJ.Mado/ Permanence psy aussi à distance https://discord.gg/KDvDRQh	"Objectif principal = pouvoir répondre aux besoins des adolescents de 11 à 22 ans. La santé, la psychologie, le décrochage scolaire, les problèmes familiaux... autant de sujets qui pourront être abordés avec le personnel de la Mado.(...) Nos règles d'or : Confidentialité, Anonymat (sauf pour l'inscription à l'espace public numérique), Pluralisme, Gratuité" Le personnel peut aussi guider le jeune vers des services compétents selon la situation.	😊	😊	
Droit des jeunes - AMO (Aide en milieu ouvert) rue Saint-Remy, 1 4000 Liège	😊	Lu & Ve 09h00-12h30 Me 13h00 - 18h00 Je 16h00 - 20h00 (sauf congés scolaires) + Possibilité de rendez-vous Les 1ers samedis du mois sur rendez-vous uniquement Mardi pas d'accueil physique	04 221 91 41 04 221 9136 04 221 9137 04 221 9135 04 221 95 69 direction@droitsdesjeunes.be	http://www.droitdesjeunes.be/ https://www.facebook.com/droitdesjeunes/?ref=embed_page	"Aide pour les jeunes de 0 à 22 ans ainsi que leurs familles." Les AMO = lieux d'Aide en Milieu Ouvert sont des associations du secteur de l'Aide à la Jeunesse. Elles sont tenues au secret professionnel. L'accès à leurs services est toujours gratuit.		😊	😊
Sur rendez-vous								
Saj - Service d'aide à la jeunesse Place Xavier-Neuveau 1 4000 Liège	😊	Lu 9h-12h Me 13h30-16h30 Ve 9h-12h	04/ 220 67 20 04/220 67 21 du lundi au vendredi de 9h-12h & 13h30-16h30 saj.liege@cfwb.be	https://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=359			😊	😊
SOS inceste Avenue Hansen-Soulie 76 1040 Etterbeek (Bruxelles)	😊	Sur rendez-vous	02/ 646 60 73 lu, ma et ve de 10h à 13h	https://www.ecouteviolencesconjugales.be/services/jeunesse/sos-inceste/		😊	😊	😊

suite page suivante

Tableau A (3/3)

Nom & adresse de l'association	Contactable par la personne en difficulté directement ou par toute autre personne	Horaires d'accueil	Téléphone & mail	Adresse site web	Info	Soins de santé	Aide juridique et information	Site web de l'association = 1 bonne source d'info ?
Les Plannings familiaux - sans RDV								
Le SIPS - Service d'Information Psycho-Sexuelle rue Sœurs de Hasque 9 - 4000 Liège	😊	Lu 13h-17h30 Ma + Me + Je 9h-17h30 Ve 9h-19h	04/223 62 82 + formulaire de contact en ligne : https://www.sips.be/contact/	https://www.sips.be/	Pour les jeunes jusqu'à 25 ans	😊		😊😊😊
Le Centre de Planning Familial (CPF) "le 37" Rue Saint-Gilles 29/3 - 4000 Liège	😊	Lu 9h30-12h30 & 13h30-17h Me 12h-19h Je 9h-13h30 Ve 9h-15h30 Ma fermé	04/223 77 89 info@le37.be	https://le37.be/		😊	😊	😊😊😊
Le Centre de Planning Familial (CPF) Soralia Liège Rue des Carmes 17 - 4000 Liège	😊	Lu 9h-13h Ma 15h - 19h Me 13h-17h Je 12h30-17h Ve 9h-12h & 12h30-16h	04/223 13 73 cpf.liege@solidaris.be	https://www.sofelia.be/nos-centres/cpf-liege/		😊	😊	😊
Centre de Planning Familial (CPF) InforFemmes Rue des Franchimontois 4b (quartier Saint-Léonard) - 4000 Liège	😊	Lu 9h-12h30 & 13h30-19h00 Ma + Je 9h - 12h30 & 13h30-17h Me + Ve 13h30-17h	04/222 39 65 0472/62 11 51 (aussi en dehors des heures d'ouverture) inforfemmesliege@planningfamilial.net + formulaire de contact en ligne	https://www.inforfemmesliege.be/		😊	😊	😊😊😊
Centre de Planning Familial (CPF) Estelle Mazy Rue de la Cathédrale 94 - 4000 Liège	😊	Lu 12h-19h Me 9h-16h Je 13h-17h Pas de permanence Ma-Ve	04/223 51 20 planningfamilial@estellemazy.com	https://estellemazy.com/ https://www.facebook.com/profile.php?id=100064846324365		😊	😊	😊😊😊
Inforfamille Liège - Planning familial, médiation familiale et de dettes Rue de Pitteurs 8 - 4020 Liège	😊	Lu & Je 9h-12h30 & 13h30-17h Ma 9h-12h30 & 13h30-19h Me 13h-17h Ve 9h-12h30	04/222 37 97 planningfamilial.liege@inforfamille.be	https://inforfamille.be/		😊	😊	😊😊😊
Collectif contraception - centre de planning familial et centre IVG - Interruption volontaire de grossesse Rue Bouille 29 - 4020 Liège	😊	Lu 9h-19h Ma 12h-18h Me & Ve 9h-17h30 Je 9h-16h	04/342 73 41 liegecc@planningfamilial.net	https://www.collectifcontraceptionliege.net/		😊	😊	😊
Centre Louise Michel - centre de planning familial et centre IVG - Interruption volontaire de grossesse Rue des Bayards 45 - 4000 Liège	😊	Lu + Me + Je + Ve 9h-17h Ma 12h30 -19h	04/228 05 06 info@louisemichel.be	https://louisemichel.be/		😊	😊	😊

Tableau B

ASSISTANCE PAR TÉLÉPHONE / TCHAT EN LIGNE / APPLICATION MOBILE		
ASSOCIATION	NUMÉROS D'ASSISTANCE Ces numéros sont gratuits et anonymes	TCHAT ET FORUM
Par téléphone		
Numéros d'urgence 7j/24h		
Ambulance	100	
Police secours	101	
Ambulance + pompiers + police	112	
Médecins de garde	1733	
Écoute violences conjugales	0800 30 0 30	
Ligne d'écoute du centre de prévention du suicide	0800 32 123	Forum https://www.preventionsuicide.be/le-forum
Sos Viol	0800 98 100	https://www.sosviol.be/tchat/
Écoute Enfant	103 7/7j de 10h à minuit	
Child focus	116 000	
Écoute Adulte	107	https://tele-accueil.be/quelquun-a-qui-parler/#parler-chat https://www.sos-amitie.com/chat/
Maintenant j'en parle		https://sosenfantsnamur.sittool.net/chat
Numéros locaux (Liège)		
Numéro d'urgence du CVFE - Collectif contre les violence familiales et l'exclusion	04/223 45 67	
Numéros d'urgence des Claj (Centre liégeois d'aide à la jeunesse)	0473/61 38 63 0473/51 63 76	
Application mobile (via Google Store ou App Store)		
Application App'Elles	App'elles	
Application 112	112	
Prévention passage à l'acte		
Séos - Service d'Écoute et d'Orientation spécialisé (ados, adultes, entourage, professionnels)	0800 200 99	
D'autres sites d'associations renseignés à partir de la page 25 (pages annexes)		

Tableau C

SITES WEB ET APPLICATIONS	INTITULÉ PAGE WEB	LIEN WEB CLIQUABLE	QUOI ?
C.R.I. ADB	Toutes les pages + <i>Information et documentation sur les violences sexuelles à caractère incestueux</i>	https://cri-adb.org/	Témoignages, infos, vidéos, podcasts, articles de presse, veille médiatique autour des questions traitant d'inceste.
Yapaka.be	Toutes les pages + 1 cartographie des services d'aide à la jeunesse	https://cartographie.yapaka.be/home?keywords=&keyword=Impasse+de+la+cha%C3%A9ne&km=2&tag=7&submit=search	Carte géographique des lieux d'accueil et des services sociaux et juridiques en aide à la jeunesse.
Kaleidos (service d'intervention sur mandat - Province de Liège)	Toutes les pages	https://asblkaleidos.be/	Informations
Wallonie.be	<i>Aider un jeune en difficulté ou en danger</i>	wallonie.be/fr/demarches/aider-un-jeune-en-difficulte-ou-en-danger#:~:text=Le%20SAJ%20intervient%20donc%20%C3%A0,%C3%A9cole%20ou%20par%20le%20parquet.	Informations
Délégué Général aux Droits de l'Enfant	Toutes les pages	www.dgde.cfwb.be	Informations
ASBL Point-Virgule	Toutes les pages + <i>Bon à savoir & Qui sommes-nous?</i>	pointvirgule-asbl.be/bon-a-savoir/	Quelques ressources pour les jeunes et leurs proches. Informations sur la philosophie d'accueil de ce centre d'hébergement.
Chacun son max	Toutes les pages	https://www.chacunsonmax.be/fr#0	Informations
Parole d'enfants	Toutes les pages	https://www.parole.be/	Informations
Click safe.be	Toutes les pages	clicksafe.be	Informations
Face à l'inceste (AIVI Association internationale des victimes d'inceste) - association française	Toutes les pages	facealinceste.fr	Informations
Fondation pour l'enfance	Toutes les pages	fondation-enfance.org	Informations
Autres sites d'info : voir annexes pages 25 à 39			

LES MAISONS ET CENTRES DE JEUNES :

peuvent éventuellement orienter le jeune en difficulté, l'aiguiller vers les bons services.
Accessibles sans rendez-vous
Maisons de jeunes et centres communaux de jeunes à Liège

MJ Glain

Rue Emile Vandervelde 322 - 4000 Liège
Lu - Ma - Je : 15h30-20h / Me : 14h-18h / Ve : 14h-19h
04/224 04 10 • cj.glain@gmail.com

Centre de Promotion humaine et club jeunesse du Nord

Rue Larmarck 26 - 4000 Liège (quartier Saint-Léonard)
04/227 51 60

Club des jeunes du Peri

Au Peri 3 - 4000 Liège
04/223 56 66

Groupe d'action pour le terrain d'aventure (GATA)

Rue du Péri 115 - 4000 Liège
04/222 11 47

Centre de jeunesse du Quartier Ouest «La Baraka»

Rue Sainte-Marguerite 51 - 4000 Liège
Lu : 16h30-18h / Ma - Je - Ve : 16h30-20h / Me : 12h30-18h
04/225 04 98 • mj.ouest@skynet.be

Centre communal des jeunes de Sclessin

Rue des Beaux-Arts 4 - 4000 Liège
Lu & Je : 15h-19h / Me : 13h-18h / Ve : 14h-19h / Ma : fermé
04/252 35 18 • mj.sclessin@hotmail.com

Centre communal des jeunes du Thier-à-Liège

Boulevard Ernest Solvay 302 - 4000 Liège
04/227 56 40 • mj.thier@teledisnet.be

Centre des jeunes des Vennes

rue de Londres 16 - 4020 Liège
04/343 10 16 • cj.vennes@live.be

Écoute-voir asbl

Rue de la Province - 4020 Liège
04/222 13 28

AUTRES AMO - SERVICES D'AIDE EN MILIEU OUVERT

Accessibles sans rendez-vous
Associations d'Aide à la Jeunesse tenues au secret professionnel - accès toujours gratuit

Service d'Actions sociales (AMO)

Rue Vivognis 291 - 4000 Liège
04/227 11 82
www.servicedactionssociales.be
www.facebook.com/sasamo
asbl/about

CONTACTS DES CENTRES

PMS - Psychomédico sociaux - dans les écoles - présents dans les écoles

Centre PMS Communal de Liège 1, 3 et 4

Rue Beeckman 27 et 29
4000 Liège
04/238 37 81

Centre PMS Liège 2

Rue Georges Simenon 13
4020 Liège
04/238 37 76

Centre PMS de la Communauté française de Chênée

Quai de Rome 43 - 4000 Liège
04/226 26 59
cpms.cheneeskynet.be

Centre PMS de la Communauté française de Liège

Rue Saint-Léonard 378
4000 Liège
04/227 11 71
dir.cpms.liege@sec.cfwb.be

Centre PMS Libre d'Aywaille & Centre PMS Libre Liège 1 et Liège 2

Boulevard Emile de Laveleye 78
4020 Liège
04/247 29 77
directionpmsliege9@skynet.be

Centre PMS Libre de Liège 3, 6, 7

Rue Louvrex 70
4000 Liège
04/254 97 40

SUR MANDAT**Asbl Kaléidos**

31, rue Bassenge (Quartier Botanique) - 4000 Liège
04 222 32 81
0495 16 70 25
info@asblkaleidos.be

ÉQUIPES SOS ENFANTS**Équipe SOS Enfants**

Clinique CHC Mont-Légia
Boulevard Patience et Beaujonc, 2a
4000 Liège
Parking D - Route 540
04/355 57 70
Permanences téléphoniques
Lu : 9h-14h / Ma, Je et Ve : 9h-16h30

Urgences pédiatriques Mont-Légia

04 355 60 00
Route 700
www.chc.be/Services/SOS-Enfants

SOS Enfants Huy

Réseau SOS Familles
Cellule de Prévention
Rue Vergiers 15 - 4500 Huy
085/250 02 28

SOS Enfants Verviers

Rue Peltzer de Clermont 62
4800 Verviers
087/22 55 22

Entretiens individuels

Solaÿman Laqdim, Délégué Général aux Droits de l'Enfant et Christophe Masson, directeur pédagogique de l'asbl Point-Virgule, étaient invités en tant qu'intervenants à la séance en avant-première du film *Dalva*, d'Emmanuelle Nicot, le 11 avril 2023 au Cinéma Caméo à Namur, en présence de la réalisatrice. Ils ont également accepté de nous rencontrer pour de plus longs entretiens.

SOLAÿMAN LAQDIM

Délégué Général aux Droits de l'Enfant



Siège du Délégué Général aux Droits de l'Enfant, rue de Birmingham 66/3^e étage, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, 02/2233699_www.dgde.cfwb.be

Le Délégué Général aux Droits de l'Enfant est une fonction qui existe en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 1991. Une des missions principales de ce service est la promotion, la défense et la diffusion de la Convention Internationale des Droits de l'enfant (voir page 55), un texte ratifié par 197 États dans le monde actuellement. La défense des droits des enfants ainsi que la mise en place d'actions favorisant leur participation et faisant entendre leurs voix est au cœur de cette Convention Internationale.

Ancien éducateur et ancien directeur du Service de Protection de la jeunesse pour l'arrondissement de Liège, l'actuel Délégué Général aux Droits de l'Enfant, Solaÿman Laqdim, nous donne son éclairage sur l'aide disponible pour les jeunes victimes d'inceste, d'agressions sexuelles, de maltraitance en général.

ENTRETIEN RÉALISÉ LE 5 SEPTEMBRE 2023 AU SIÈGE DE L'INSTITUTION.

Le Délégué Général aux Droits de l'Enfant a-t-il à traiter de cas d'inceste et quels différents aspects recouvrent ces situations ?

Oui, et de maltraitance en général. Le Délégué Général aux Droits de l'Enfant seul ne fait pas grand-chose : il y a une équipe tout autour mais on fonctionne surtout en travaillant avec le secteur associatif. Auparavant, en travaillant au Service de l'Aide et de la Protection de la jeunesse pendant 20 ans, j'ai été également confronté de manière directe à toute une série de cas comme celui que l'on voit dans le film.

On peut rappeler que tout récemment¹, il y a eu une modification du code pénal pour renforcer les mesures punitives à l'égard des abuseurs et notamment des « familiaux » abuseurs – est considéré aujourd'hui comme incestueux tout acte sexuel porté par un « familial » de la victime, même s'il ne fait pas partie de sa famille biologique directe². Aujourd'hui par exemple, il n'y a plus **prescription** pour des faits d'agression sexuelle, y compris l'inceste donc³. L'inceste est commis dans la très grande majorité des cas dans le cercle intrafamilial direct mais aussi dans la famille élargie. Le plus souvent, on est confronté à un père abuseur puis, dans la famille élargie, un oncle, un grand-père, un voisin.

1. En mai 2023
2. Voir extraits code pénal page 53.
3. Autre avancée : avant cette récente modification, l'inceste tombait sous le coup de « l'attentat à la pudeur ». Aujourd'hui, l'attentat à la pudeur a disparu du code pénal car la loi considère désormais comme viol toute relation sexuelle avec une mineure âgée de 14 ans ou moins, et l'inceste est dorénavant une **circonstance aggravante** du viol.

L'inceste cause chez les enfants qui en sont victimes des **dégâts** monstrueux sur les plans physique, psychologique et sexuel. Les enfants sont aussi très souvent confrontés à des **conflits de loyauté** ; une situation qui n'est pas toujours bien comprise par les personnes extérieures. Une des explications à ce conflit de loyauté est que très souvent, le père abuseur **alterne** les comportements toxiques avec des comportements paternels "normaux", comme celui d'"agent socialisateur". Ces situations ambiguës expliquent notamment pourquoi certains enfants peuvent vivre très mal les séparations imposées par la justice, même si c'est pour les protéger.

 Dans le film, la jeune Dalva vit très mal la séparation au début et la refuse : elle ne comprend pas ce qu'il se passe. Pour elle, le juge fait "une erreur" en la séparant de son père. La jeune fille est totalement sous emprise. Par ailleurs, elle n'a connu que cette situation abusive de la part de son père. Ses "standards" de compréhension du monde sont donc basés uniquement sur cette réalité qui est la sienne depuis l'âge de ses 6 ans. 

Dans ces cas-là, c'est important de continuer à travailler avec le père abuseur pour au moins deux raisons :

Si l'on obtient ses aveux, cela peut parfois déclencher la mobilisation de l'autre parent qui jusque-là était dans le déni de la situation et va devenir parfois réellement soutenant pour son enfant.

Le fait de confronter par la suite le père à ses enfants dans un cadre sécurisé peut aussi permettre à ces derniers de s'apercevoir et de comprendre, exactement comme dans Dalva, que les situations de vie imposées par le père avant la séparation étaient toxiques.

 Dans Dalva, la scène de confrontation avec son père, que la jeune fille réclame (non pour se "confronter" à lui mais simplement pour le voir) est très importante : cette rencontre va provoquer un véritable déclic chez Dalva : son père est honteux, il pleure, ne lui dit rien, ne la prend pas dans ses bras, ne lui fait aucun commentaire sur sa tenue : l'attitude de son père, coupable, permet à Dalva de prendre conscience qu'elle est une victime et que ce qu'elle a cru "vrai" ou normal jusque-là ne l'était pas. 

Lorsque je travaillais en tant que directeur du Service de protection de la jeunesse (Liège), j'étais confronté tous les jours à des cas d'inceste. Les cas d'inceste sont extrêmement **répandus**. On parle parfois d'un enfant sur 10 qui y serait confronté, ce n'est pas impossible. Certains affirment même que l'inceste ne serait donc pas une exception statistique comme on aimerait le croire mais presque une norme statistique...⁴ Il y a des **équipes thérapeutiques et les associations d'aide** qui travaillent avec les parents abuseurs⁵.

Quand un cas arrive à vous, des procédures d'urgence peuvent-elles se mettre en place pour venir en aide aux enfants victimes de maltraitance ?

Oui, mais l'on est souvent confronté à un manque de place en hébergement. Lorsque c'est possible, il peut y avoir intervention le jour-même. Un des premiers lanceurs d'alerte de cas de maltraitance est souvent l'école. Le Délégué Général aux Droits de l'Enfant est quant à lui un acteur de 3^{ème} ligne. Il peut par exemple intervenir en cas de vide juridique. Le Service

4. Voir le podcast d'Arte Radio, « L'inceste est-il vraiment un interdit ? », page 56 https://www.arteradio.com/son/61678617/l_inceste_est_il_vraiment_un_interdit

5. Association SEOS (Service d'Écoute et d'Orientation Spécialisé), page 49

d'Aide à la Jeunesse (SAJ) est aussi un service de 1^{ère} ligne qui peut être contacté directement par les victimes ou les témoins (contrairement au Service de Protection de la jeunesse qui lui doit être mandaté). Le SAJ est un peu comme le “médecin généraliste” de l'aide sociale et va orienter les personnes vers un CPAS (Centre Public d'Aide Sociale) ou une AMO (“Action en Milieu Ouvert”). L'aide apportée par le SAJ est toujours consentie, c'est-à-dire qu'elle se fait en accord avec les parents. Si les parents refusent de collaborer aux mesures d'aide préconisées par le SAJ, le Tribunal de la jeunesse peut mandater le Service de Protection de la Jeunesse (le SPJ) qui imposera les décisions de manière contrainte. Dans le film, Dalva est retirée à son père pour être placée en foyer sur décision du juge de la jeunesse, qu'elle rencontre directement dans la foulée. En Wallonie, l'enfant ne rencontre pas directement le juge mais plutôt le directeur du SPJ.

Combien compte-t-on de places d'hébergement disponibles ?

400 institutions accueillent des jeunes en hébergement. Il y a aussi en plus les “accueillants familiaux” (les anciennes familles d'accueil). Chaque année, il y a environ **entre 40.000 et 45.000 jeunes** qui dépendent du secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse. Il y a un déséquilibre entre l'offre et la demande et pourtant on a un **contexte extérieur qui est très violent** : après le Covid, la crise énergétique ; sur Liège on a connu les inondations... Il y a un contexte général qui crée **de plus en plus d'inégalités**. Or plus les inégalités se creusent, plus les parents sont submergés par ces différents aspects de la réalité, moins ils peuvent s'impliquer dans leur rôle parental et plus le nombre de dossiers gonfle auprès de l'aide à la jeunesse... Dans les grands pôles urbains comme Liège, Bruxelles ou Charleroi, on constate aujourd'hui une **augmentation de 20%** des demandes d'intervention par rapport aux années précédentes. Il y a de plus en plus de jeunes abîmés et confrontés à des problématiques de plus en plus lourdes pour une capacité d'accueil qui était déjà insuffisante les années précédentes. Les autorités mandantes (le conseiller de l'aide à la jeunesse, la direction du service de protection de la jeunesse, le juge de la jeunesse) doivent dès lors prioriser entre des jeunes tous plus en difficultés les uns que les autres. Les **délais d'attente** et de placement en Belgique sont donc de plus en plus longs. Or plus les situations se dégradent pour les jeunes, plus le travail de réintégration dans leur milieu familial est difficile. Or pour le bien-être des jeunes, la loi dit qu'il faut privilégier la **réintégration familiale**.

Tout cela explique pourquoi le secteur de l'aide à la jeunesse a **manifesté en juin dernier (2023)** pour réclamer davantage de moyens au niveau des SAJ et SPJ mais aussi des services qui organisent l'accueil de ces enfants. En tant qu'ancien éducateur en foyer, en service résidentiel généralisé (SRG), j'ai eu connaissance du manque de moyens nécessaires pour organiser une vraie routine d'accueil. Certains enfants particulièrement en souffrance ont parfois besoin de relations quasi-exclusives pour se reconstruire.

D'après vous, quelles premières étapes ou démarches une victime en âge d'agir par elle-même ou un témoin d'agression sexuelle ou d'inceste pourraient-ils engager ?

« C'est important de rappeler qu'on peut tous être des acteurs de changements et influencer positivement la trajectoire de quelqu'un : prof, éducateur scolaire, voisin... Ce sont souvent d'autres personnes que la victime qui donnent l'alerte. C'est rarement la victime qui initie d'elle-même les démarches parce que c'est très difficile et/ou parce qu'elle n'est pas en mesure d'agir par elle-même (âge ou handicap par exemple). »

On peut bien entendu contacter en première ligne la **police**, mais aussi entrer en contact avec les Centres Psycho-médico sociaux (les **PMS**) dans les écoles, les **plannings familiaux**, les **AMO** (services d'Actions en milieu ouvert). Une **maison de jeunes** pourra également réorienter un jeune en difficulté vers des services adéquats mais les **AMO** font un travail plus en profondeur. Les maisons de jeunes ont plutôt vocation à recueillir la parole des jeunes et organiser des activités pour que ces derniers se sentent bien dans leur quartier. Les AMO vont travailler directement avec des jeunes vulnérables, les **accompagner** dans leurs démarches administratives. Les AMO visent à améliorer les choses structurellement sur leur territoire⁶.

Dans les hôpitaux directement, les **Centres de Prise en Charge des Violences Sexuelles** (les CPVS, contacts page 6) sont des comptoirs où toute personne victime peut s'adresser, sans avoir dû passer par la police avant. Là sur place, la victime sera prise en charge, des examens pourront être réalisés et une aide psychologique sera disponible. Les **équipes SOS enfants** peuvent également être contactées⁷. Dans la majorité des cas, le SAJ sera en charge de traiter l'affaire à un moment donné de la procédure.

Une fois les enfants écartés de leur foyer, quel suivi judiciaire est réservé aux parents abuseurs, si la preuve est à charge de la victime ? Qu'en est-il de la privation de liberté et/ou du suivi thérapeutique ?

Il y a deux processus indépendants : le SPJ est compétent pour la jeune victime mais l'enquête policière à proprement parler est aux mains du judiciaire. Il y a un dialogue important entre les autorités judiciaires et plus administratives : les échanges de procès-verbaux avec motion de confidentialité permettent par exemple de connaître l'évolution de l'enquête.

Dans le doute, même si ce n'est pas une règle absolue, le premier réflexe est celui de protéger l'enfant. Dans les cas les plus délicats, ceux où le contact avec les familiers est maintenu, mais de manière à ce que les situations d'agressions n'aient plus lieu, des indices de culpabilité très sérieux peuvent parfois être objectivés, récoltés, et la justice condamne alors à des peines de prison. Parfois lorsque le doute persiste, d'autres dysfonctionnements familiaux vont de toute manière venir justifier un écartement de l'enfant pour sa protection.

6. Les contacts de ces différentes institutions sont disponibles pages 6 à 11.

7. Idem.

À sa libération, l'abuseur est généralement soumis à de nombreuses conditions, notamment celle de suivre de manière obligatoire un suivi thérapeutique intensif auprès d'organismes spécialisés en la matière. Il arrive que certains refusent par ailleurs ces conditions, préférant purger leur peine de prison jusqu'au bout parce qu'ils les estiment trop contraignantes, cela pose question...

Pour toute peine de prison, le Tribunal d'Application des Peines vérifie quand on peut être libéré. Lorsque je travaillais au SPJ par exemple, un primo-délinquant qui avait purgé 1/3 de sa peine pouvait demander un congé pénitentiaire ou à être libéré sous conditions. Pour un récidiviste, ces démarches sont possibles aux 2/3 de la peine. Le gros problème avec les parents abuseurs, c'est leur exemplarité en tant que détenus : ce sont de "bons" détenus, pas bagarreurs, des "monsieur et madame tout le monde". Cela leur vaut des remises de peine pour bonne conduite. Or leur taux de récidive est très important.

En quoi est-ce important et réparateur pour les jeunes d'être en contact avec d'autres jeunes, notamment en institution, comme on le voit dans le film ?

La plupart des jeunes qui arrivent en institution n'ont aucun réseau, ils sont complètement esseulés. En foyer, ils sont en général une quinzaine. C'est parfois plus mais on essaie de pas trop dépasser ce nombre. Les jeunes nouent des relations entre eux, de solidarité. Les plus grands peuvent prendre les plus petits sous leur aile. Ce n'est pas toujours aussi « rose », il y a aussi de la violence entre eux parfois. Mais certains nouent des relations importantes, comme on le voit dans le film entre Dalva et Samia (sa compagne de chambre) et durables dans le temps. Adultes, ils sont parfois toujours au courant du parcours de l'un.e ou l'autre. En foyer également, tous les adultes présents jouent un rôle important : les éducateurs bien entendu mais aussi par exemple la personne qui prépare les repas et qui peut devenir une confidente.

Que pensez-vous du cinéma en tant qu'outil pour aborder les questions sociales ?

C'est un très bel outil. L'outil vidéo en général parle beaucoup aux jeunes. Ils y sont sensibilisés. J'ai lu dans une étude, c'est un peu triste à dire, que les réseaux sociaux comme Instagram auraient plus d'influence éducative aujourd'hui que les parents eux-mêmes. Lors de l'avant-première de *Dalva* (au Caméo à Namur), il y avait beaucoup de jeunes dans la salle et ils ont été marqués par les débats. Le cinéma est donc un très bon outil de sensibilisation.

Les images accompagnées de **témoignages de jeunes** sont aussi très efficaces auprès des pairs, là on a la formule gagnante. Nous sommes en train de préparer un travail en collaboration avec l'université de Louvain sur toutes les situations de maltraitance, dont les abus sexuels et donc des incestes. Nous sommes allés recueillir la parole de jeunes qui sont maintenant adultes mais aussi de jeunes placés dans des institutions de l'Aide à la jeunesse.



Isabelle Seret, *Faire taire le silence. Entendre les murmures autour de la prise en charge des violences intrafamiliales à l'égard des enfants*, Academia Éditions, coll. Transition sociale et résistances, juin 2023

À travers ce travail, nous poursuivons le but d'éclairer les zones d'ombre, d'améliorer les processus de détection puisque malheureusement, ces jeunes sont les meilleurs experts de leur vécu or on ne les entend, on ne les écoute jamais. Le résultat du travail a été publié dans l'ouvrage intitulé *Faire taire le silence*. C'est aussi un bel outil de témoignages vivants.

Quel serait selon vous le prochain grand défi ou le combat prioritaire pour le Délégué Général aux Droits de l'Enfant ?

Le premier chantier serait de **renforcer le dialogue interdépartemental**. En Belgique on a une mauvaise maladie : toutes les compétences sont fragmentées, morcelées entre différents niveaux de pouvoir et donc avec des décideurs politiques qui parfois ne vont pas dans la même direction. On pourrait être en mesure de faire de nombreuses synergies et d'apporter déjà beaucoup de réponses or il y a une dispersion de moyens à cause de cette absurdité institutionnelle.

Ensuite, l'autre grand chantier, c'est **écouter ce que les enfants ont à nous dire**. Malheureusement, dans l'inconscient collectif, on ne considère pas les enfants comme de véritables sujets de droit. En latin, le mot "infants" signifie d'ailleurs "celui qui n'a pas de voix". L'inconscient collectif considère donc que l'enfant n'a pas de voix et qu'il est normal que les adultes décident à sa place.

Or c'est **contraire à l'esprit de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant**, qui est le texte le plus ratifié au monde : tous les États l'ont signée (sauf les États-Unis...). Cette convention internationale consacre véritablement le droit des enfants à la parole et à la **participation**. C'est un texte qui est contraignant. En le signant, les États s'engagent à le respecter. Dès lors, écouter les enfants, ce n'est pas leur accorder un privilège : c'est respecter leurs droits ! C'est pourquoi dans les projets que l'on mène au DGDE, on veille à inclure les enfants, à prendre en considération leur parole mais aussi à en faire une parole agissante, à la traduire en actes.

CHRISTOPHE MASSON

Directeur pédagogique de l'asbl Point-Virgule
Entreprise sociale d'accueil à Bois-de-Villers, Profondeville (Namur)

ENTRETIEN RÉALISÉ LE 12 SEPTEMBRE 2023 SUR LE SITE DE L'ASSOCIATION.

Pouvez-vous nous parler de l'asbl Point-Virgule ?

L'association Point-Virgule est très ancienne, elle aura bientôt 100 ans. Au départ, c'est un orphelinat dirigé par des Sœurs⁸. L'asbl s'est ensuite professionnalisée dans années 70'-80'.

Point-Virgule propose différents types d'accueil pour les jeunes en souffrance : il y a de l'hébergement mais pas seulement, pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Aujourd'hui, on compte 4 services différents à l'asbl Point-Virgule :

- Deux sections « SRG », **Service Résidentiel Général** qui accueillent des enfants de 2,5 ans à 18 ans pour tout type de problématiques liées au milieu de vie, souvent liées à la difficulté de s'occuper de leurs enfants de la part de parents qui sont dans la violence parentale et/ou conjugale, l'addiction, ou qui souffrent de problèmes de santé mentale. La raison importe peu mais au final il s'agit de parents qui ne sont plus en mesure d'accompagner leurs enfants ou de les héberger.
- **Un service d'accompagnement en famille** : le « SASE » - Service d'Accompagnement Socio-éducatif - permet une intervention au sein des familles directement. Les enfants restent chez eux et nos éducateurs, nos intervenants, vont en famille **soutenir** le rôle éducatif des parents.
- Un **service résidentiel spécialisé** : le « SRS », situé à Wépion ; le lieu qui ressemble le plus au type de foyer montré dans le film. Ce service accueille des jeunes filles de 14 à 18 ans dont la moitié a commis des faits qualifiés d'infraction ("FQI" dans le jargon juridique).

 Dans le film, le foyer qu'intègre Dalva est mixte. Une configuration qu'on ne retrouve pas en résidentiel pour les adolescents à l'asbl Point-Virgule. Par ailleurs, les jeunes du foyer de Dalva semblent tous là eux aussi pour des problématiques familiales et non pour avoir commis des infractions. 

Un particulier peut-il s'adresser à vous directement ?

Non, nous travaillons toujours et uniquement sur mandat des Services d'Aide à la Jeunesse (SAJ) ou du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ). La différence entre SAJ et SPJ : le SAJ apporte une aide « négociée », c'est-à-dire que les parents et le jeune marquent leur accord pour qu'il y ait placement ou une aide à domicile. Si les parents ou le jeune ne sont pas d'accord, et que le SAJ estime qu'il y a quand même une nécessité d'aide, alors le SAJ interpelle le parquet. Il y a jugement et c'est le juge qui décide alors d'imposer l'aide « contrainte » au niveau du SPJ.

 Dans le film, les services sociaux interviennent de force pour séparer la jeune fille et son père : ce dernier sera incarcéré et Dalva prise en charge par les services sociaux. Tout cela se passe à la suite d'une dénonciation. Ce cas de figure peut se présenter lors d'une intervention du SPJ après décision du juge lorsque les autres procédures ont échoué, notamment si le parent refuse de coopérer pour le bien de l'enfant. 

En tant que professionnel de la santé, quelles démarches conseillerez-vous de faire et dans quel ordre de priorité à une personne victime d'inceste ?

En tant que service de 2^{ème} ligne, il existe au niveau de notre SRS (Service Résidentiel Spécialisé) en cas d'accueil d'une jeune fille victime de viol, ou d'agression sexuelle quelle qu'elle soit, un protocole de collaboration entre les **hôpitaux** et la **police**, des services que les victimes ou les personnes témoins peuvent aussi contacter directement.

En tant que citoyen plus qu'en tant que professionnel, je donnerais d'abord le conseil de s'adresser à une personne en qui on a confiance. Parce que ce n'est pas simple pour un-e adolescent-e de trouver le bon service, ou d'aller seul-e frapper à la porte d'une association où on ne connaît personne. L'important est de **ne pas rester seul-e** et de **se faire accompagner** vers ce type de structure. C'est plus facile de se rendre dans ces associations en étant accompagné ou soutenu par une personne de confiance.

C'est en lien aussi avec ce qu'on observe chez nos adolescentes : ce sont des ados, avec des comportements parfois d'adultes, au niveau de la sexualité par exemple. Mais intérieurement, il s'agit d'enfants encore très fragiles et abîmées qui ont par exemple des angoisses de toutes-petites et certaines ont parfois encore des doudous. Il y a un grand **décalage**, un anachronisme, entre ce qu'elles peuvent montrer en termes de comportements ou de vécu et ce qu'elles vivent à l'intérieur et auquel nous, au centre, on a accès. Il faut garder ça à l'esprit quand on est confronté à ces adolescentes qui ont des parcours ballottés. L'attitude qui est à privilégier chez les professionnels, c'est avant tout la prise en charge de ces jeunes : **les entendre, ne pas les juger**. C'est d'ailleurs un conseil qui pourrait être donné à un adulte qui fait face à un-e jeune qui vient énoncer des faits : la **première étape est de l'écouter**, simplement, sans rien faire de spécial. Consacrer du temps à cette écoute et partir du **principe** qu'on croit la victime dans ce qu'elle dit. Le travail de savoir ce qui est vrai ou faux sera le travail de la police, pas celui de la personne qui accueille la confidence ou recueille le ou la jeune. Le volet médical puis policier et judiciaire suivront obligatoirement de toute façon, on ne fera généralement pas l'impasse sur l'un ou l'autre.

Il existe également une série **d'associations et de personnes en première ligne** qui sont spécialisées. Je pense aux **centres PMS*** par exemple. Ils ont l'habitude d'être confrontés à des jeunes et des enfants qui viennent « déposer » des choses. Mais **un-e enseignant-e** peut aussi être parfois amené-e à recueillir la parole d'un-e jeune. **Il y a à équiper un peu tout le monde.**

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le métier que vous exercez au sein de l'association : en quoi consiste le rôle d'un « directeur pédagogique » d'une association d'aide comme Point-Virgule ?

Le premier rôle est celui de donner les orientations en termes d'accompagnement éducatif, de fonctionnement. Il s'agit de définir les axes à travailler, de mettre le focus sur le trauma par exemple. On va travailler le développement du pouvoir d'agir de chacun, ne pas prendre tout en charge mais plutôt accompagner. Il s'agit également d'impulser les orientations pédagogiques et éducatives dans nos services. Il y a également un rôle de contrôle : on vérifie si le fonctionnement qu'on a décidé d'adopter est bien mis en pratique. J'ai aussi un rôle de soutien pour les équipes, en étant présent dans les réunions pour échanger avec les coordinateurs, les éducateurs, les psys. Je m'occupe aussi du volet formation de l'asbl qui est composée de 60 collaborateurs environ. En tant que directeur pédagogique, on initie également des projets.

En tant que directeur êtes-vous également en contact avec les jeunes directement ?

Non pas directement mais après avoir été psychologue pendant 10 ans ici, je connais encore beaucoup de jeunes. Il m'est arrivé aussi d'intervenir en situation de crise mais simplement parce que j'étais présent à ce moment-là. Les éducateurs ne sont pas les seuls à avoir un rôle éducatif : tous les adultes présents travaillant ici ont un rôle éducatif, le personnel d'entretien et le personnel technique aussi ! Il faut les outiller également car ils ont un rôle central par leur présence au quotidien, week-end compris, dans le centre.

L'arrivée au centre est-elle également synonyme de changement d'école pour ces jeunes ?

Oui, cela arrive quand ils habitaient loin du centre avant leur placement. On travaille avec plusieurs écoles à proximité mais on a aussi la volonté de ne pas mettre tous les jeunes du centre dans la même école afin de ne pas créer un effet "sous-groupe" stigmatisant et de favoriser au maximum leur intégration. Mais se pose alors le problème du transport organisé vers les écoles le matin avec un seul éducateur... Les élèves en secondaire quant à eux partent en bus. Ceux qui sont scolarisés dans les deux écoles du village peuvent s'y rendre à pied.

Cela implique en effet souvent des changements d'école contraints et forcés, alors que l'école était parfois le seul aspect de la vie du jeune qui lui convenait...

Pour refaire un lien avec Dalva, c'est important que les enfants soient en contact avec des jeunes de tous milieux.

Dans Dalva, on voit que les jeunes n'osent pas dire qu'ils sont placés dans un centre d'accueil mais aussi que c'est difficile de faire respecter cette confidentialité à cause des questions des autres élèves de l'école. Est-ce que c'est difficile dans la réalité aussi de faire respecter cette confidentialité ?

C'est un aspect difficile. D'une part, les enseignants ne sont pas soumis comme nous au secret professionnel. Or par la force des choses ils savent que l'enfant est au foyer puisque les personnes de contact pour des questions pratiques sont les éducateurs du centre... Parallèlement, le choix scolaire comme le droit à l'image, même si l'enfant est placé, reste une prérogative des parents ou du tuteur. Un éducateur ne peut pas donner son autorisation pour le choix du cours de religion par exemple ni pour un départ en excursion. Il faut passer par des parents qui sont souvent démissionnaires.

Par ailleurs, on constate une difficulté évidente pour les adolescentes de dire à leur réseau, à leurs amies, qu'elles vivent dans un foyer. Ça pose problème quand elles veulent dormir chez une copine par exemple car dans ce cas-là, elles doivent adresser une "demande de délogement" qui passera par le SPJ (Service de Protection de la Jeunesse) ! Le SPJ va ensuite demander les contacts de la famille en question, ce qui risque de lever le voile sur la confidentialité de la situation de la jeune fille.

L'accueil réservé aux victimes d'inceste et aux jeunes ayant commis des infractions est-il le même ?

La procédure d'accueil est en effet la même mais les objectifs de travail seront bien entendu différents ! Le rituel d'accueil sera le même : attribution de la chambre, moment d'accueil, choix du repas le premier jour... Les axes de travail seront différents. Par exemple pour un jeune victime d'inceste, on portera une attention particulière à son quotidien, on travaillera sur les notions d'intimité, sur son rapport aux autres. On travaillera aussi avec un psychomotricien autour de la **différenciation entre "moi et l'autre"** etc. Concernant un jeune qui connaît un parcours plus chaotique avec de la violence, des ballotements d'une maison à l'autre, on sera surtout attentif à son **cadre de vie**, au fait qu'il ait des repères : même heure de coucher, rituels fixes au quotidien. Il s'agit d'offrir un cadre de vie structurant, bienveillant et sécurisant.

Quels leviers seraient à activer selon vous en priorité dans la société pour diminuer la souffrance des jeunes et la présence de la violence dans leurs vies ?

Un des axes prioritaires serait la lutte contre la précarité et l'isolement social. Il y a beaucoup de familles dans une précarité hallucinante en termes de logement et de moyens financiers. Ces familles sont en plus désaffiliées : les parents n'appartiennent plus à aucun groupe social : groupes de parents de l'école, quartier, travail. Ils sont isolés.

Il y a aussi une perte de repères dans la société d'aujourd'hui qui est de plus en plus individualiste, ce qui peut perturber les adolescents et les adolescentes.

Pour revenir au personnage de la jeune fille dans le film, rencontrez-vous dans la réalité des jeunes filles au vécu et au parcours similaire ?

Le film est très bien fait, ce qui est montré est très proche de la réalité. On voit très bien le décalage dont je parlais tout à l'heure : le fait

de se “surmaquiller”, de s’habiller de cette façon-là. On pourrait penser que le film caricature ou exagère la situation mais ce n’est pas du tout le cas. Parfois le maquillage est tellement souligné qu’il en devient aussi un masque derrière lequel on se cache, un peu comme certains ados qui eux se cachent derrière leurs cheveux, c’est le même principe. Par rapport au vécu de Dalva dans le film et à son personnage, la lecture que j’en fais est vraiment celle de la “**cartographie**” du monde que chacun se fait, de nos représentations mentales. C’est très compliqué de déconstruire ces cartographies qui sont des piliers de nos représentations et de notre compréhension du monde, même s’ils sont problématiques. Dans ces cas-là, le rôle des **pairs**, des autres jeunes, est fondamental car ils sont les mieux à même de “réinjecter” de la norme dans la vie les uns des autres.

 Dans le film, le regard des autres jeunes du centre et de son amie Samia sur sa façon de s’habiller par exemple va aider Dalva à abandonner petit à petit ce “**costume**” qui ne lui va pas. 

Le rôle de l’éducateur dans le film est formidable. Une scène m’a particulièrement marqué : à la fin d’une fête, Dalva essaie de se blottir contre lui et l’éducateur met un stop. Elle exprime ensuite qu’elle est toujours seule mais l’éducateur va simplement constater, reconnaître que la jeune fille vit quelque chose de difficile sans chercher à “**remplir**” ce vide. Le vide, comme ça nous angoisse tous, on est vite tenté de vouloir le combler, surtout chez des personnes que l’on accompagne. Or dans le film, l’éducateur va plutôt **accompagner Dalva et l’aider à y faire face**. C’est très riche en terme éducatif.

Le film vous semble-t-il un bon outil en tant que tel pour aborder la thématique de l’inceste ?

Je pense que c’est un très bon outil pour traiter de l’inceste, notamment parce que ces situations sont beaucoup plus fréquentes qu’on ne le croit.

C’est également un très bon outil parce que le film est très bien réalisé, qu’il n’est pas surjoué et qu’il est très proche de la réalité. Par contre je pense qu’il doit être accompagné d’un débat et ne gagnerait pas par exemple être “jeté” à la télévision sans accompagnement, pour ce qui est du traitement de la thématique en tout cas.

Un des messages intéressants du film aussi me semble-t-il, c’est l’idée que le volet thérapeutique par rapport à ces difficultés-là, il se trouve **chez tout le monde** : c’est la jeune fille qui partage sa chambre, c’est l’éducateur, c’est le système d’aide en tant que tel. Il n’y a pas que les adultes qui peuvent jouer un rôle thérapeutique auprès des jeunes. Le rôle de leurs **pairs** est également très important car ce sont eux qui vont venir “réinjecter de la norme” notamment. On sait à quel point à l’adolescence on accorde plus de crédit à ce que disent les pairs que les parents ! Si un comportement “anormal” est repéré et dénoncé par un autre jeune, cela peut avoir encore plus d’impact.

9. L'EVRAS (Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) est un programme éducatif que les écoles doivent désormais organiser de manière obligatoire pour les élèves de 4^{ème} primaire et de 2^{ème} secondaire à raison d'une séance de 2h pendant l'année scolaire.

Est-ce que vous pensez que l'EVRAS⁹ peut avoir une utilité dans la prévention, notamment en suscitant la parole des jeunes ?

Je pense que c'est une très bonne chose. De nouveau, cela peut permettre l'échange entre les pairs. À l'heure où l'on voit parfois fleurir des séries où des adolescents expérimentent des vies sexuelles d'adultes de 40 ans, l'Evras est aussi un moyen de ramener une forme de norme, au-delà du côté sanitaire. C'est aussi permettre aux jeunes de s'interroger sur ce qui se fait, ce qui ne se fait pas, d'aborder la notion de **consentement**. Dans l'un de nos services résidentiels, on a récemment mené en partenariat avec le service Droit des Jeunes un atelier autour de la question du consentement, pas seulement en matière sexuelle par ailleurs. Lorsqu'on signe un bail à 17 ans, c'est bon de s'être interrogé aussi avant sur le consentement, de savoir à quoi on s'engage, à quoi on dit oui, d'analyser le monde qui nous entoure. Dans le cadre de la vie affective et sexuelle, c'est aussi important de se poser ces questions : c'est quoi mes envies ? Qu'est-ce qu'il y a derrière mon envie, c'est quoi l'envie réelle ? Est-ce que j'ai besoin de me sentir aimé.e par quelqu'un ? Ce n'est pas pour dire qu'on ne peut pas faire tout ça, c'est pour que les jeunes sachent dans quel monde ils évoluent.

**Dans le film, on voit que Dalva est en plein déni de la gravité et de l'ina-
déquation de la situation qu'elle subit. Elle est même en colère lorsqu'on
la sépare de son père, elle dit au juge qui la reçoit que c'est une "erreur".
Comment s'explique ce déni de la réalité dans ces circonstances ?**

Il y a plusieurs éléments de réponses : d'une part sa "carte du monde", sa représentation mentale du monde telle qu'elle s'est constituée petit à petit depuis l'enfance et qui lui laisse croire que la situation qu'elle vit est "normale" ; c'est la question du **développement des représentations, du cadre de référence**.

Puis il y a le **mécanisme psychologique de déni** : c'est un **mécanisme de protection** que le cerveau met en place. C'est un **moyen de défense**, parmi d'autres, qui permet de ne pas prendre conscience, de **ne pas se confronter à quelque chose d'insoutenable**. Il y a trop à perdre si le cerveau prenait conscience de la réalité des choses. On risque par exemple de perdre la relation au parent. La **fuite** est un autre mécanisme. Ce sont des stratégies dites de **coping** en psychologie ; "to cope with" signifiant "faire face à". Dans un déni psychologique, la personne n'est absolument pas consciente du problème, elle ne fait pas semblant !

Annexes

Annexe 1. Interfaces d'accueil des sites web d'associations proposant une assistance

Nous avons trouvé judicieux d'adjoindre à cet outil pédagogique les reproductions des interfaces **d'accueil** de plusieurs sites web d'associations proposant tout type d'assistance, virtuelle y compris, afin de permettre à la personne qui cherche des informations et/ou de l'aide de parcourir en un coup d'œil une partie de **l'offre disponible** mais aussi la manière dont elle se présente. Il nous a semblé en effet important de **faciliter** au maximum la **prise de contact** avec ces associations et ces sites ressources, notamment en **familiarisant** les personnes avec leur présentation, en mode "premier contact". Nous espérons que cette démarche pourra y contribuer à sa mesure. Par ailleurs, certains sites Internet sont réellement orientés "victimes" et ont l'avantage de pouvoir être consultés de façon sécurisée et discrète : un bouton de "sortie de secours de site" permet de quitter le site plus efficacement qu'en cliquant sur la croix de fermeture de la fenêtre, si l'on est surveillé par exemple.



Chat d'Aide aux Victimes d'Abus

maintenantjenparle.be

A propos Téléchargement Blog Contact

Principe du tchat Abus sexuel FAQ Liens utiles Je suis une victime Je connais une victime

MAINTENANT J'EN PARLE

Tchat : Lun 18h30-21h30, Mar, Mer, Jeu et Ven 18h00- 21h00

TCHAT D'AIDE AUX VICTIMES D'ABUS SEXUEL

● ● ●

Tu es mineur.e et tu as des questions sur les **abus sexuels** ?

Quelqu'un a des gestes déplacés envers toi ou t'oblige à faire des choses que tu ne veux pas ?

Tu es victime de **harcèlement sexuel** ?

Connais-tu quelqu'un qui est dans ce cas et pour qui tu t'inquiètes ?

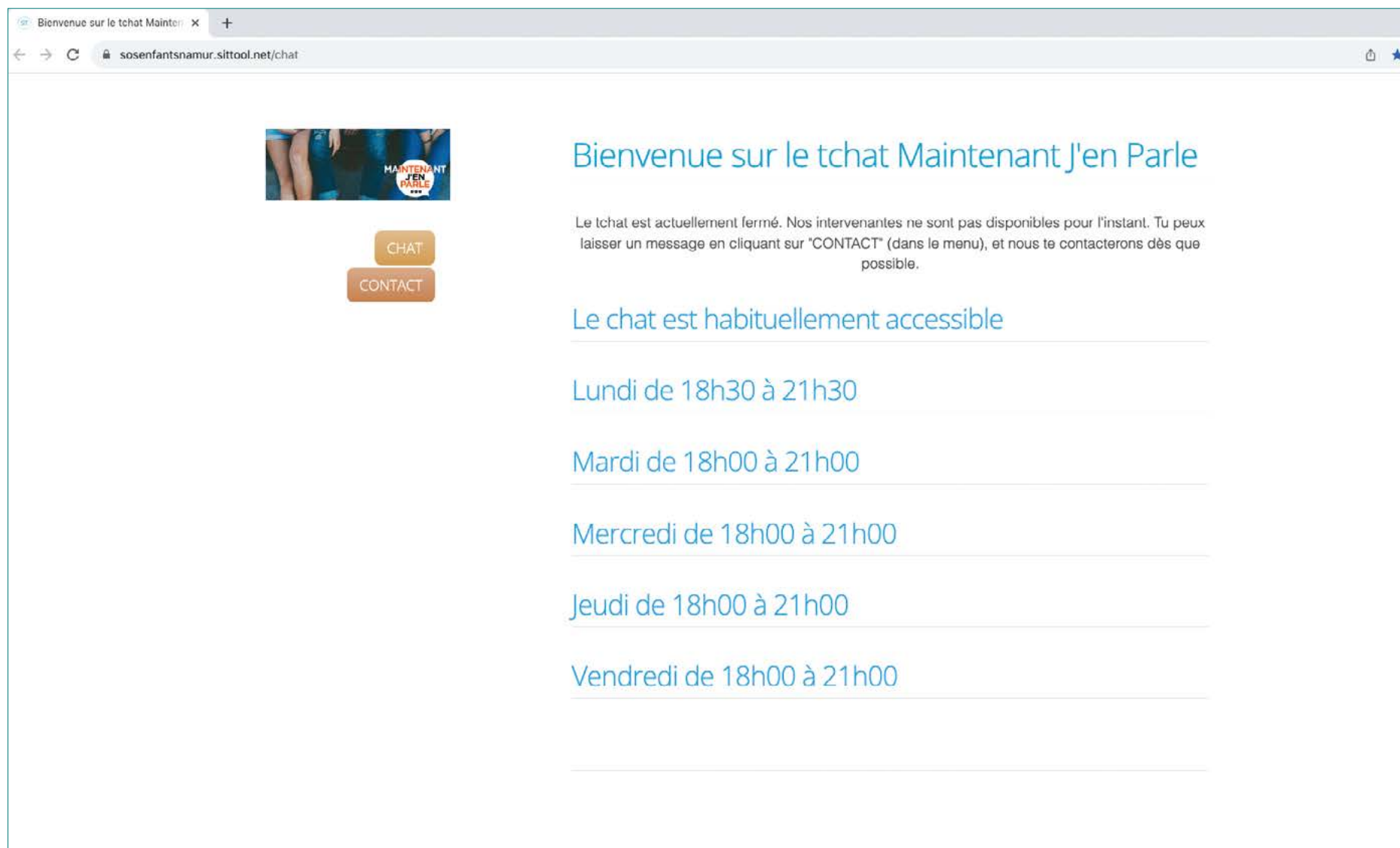
Ne reste pas seul avec tes questions, viens en parler (tchatter) avec une de nos intervenantes spécialisées

Cacher la page

Petite présentation du tchat Maintenant J'en Parle

Ouvrir le tchat OFF

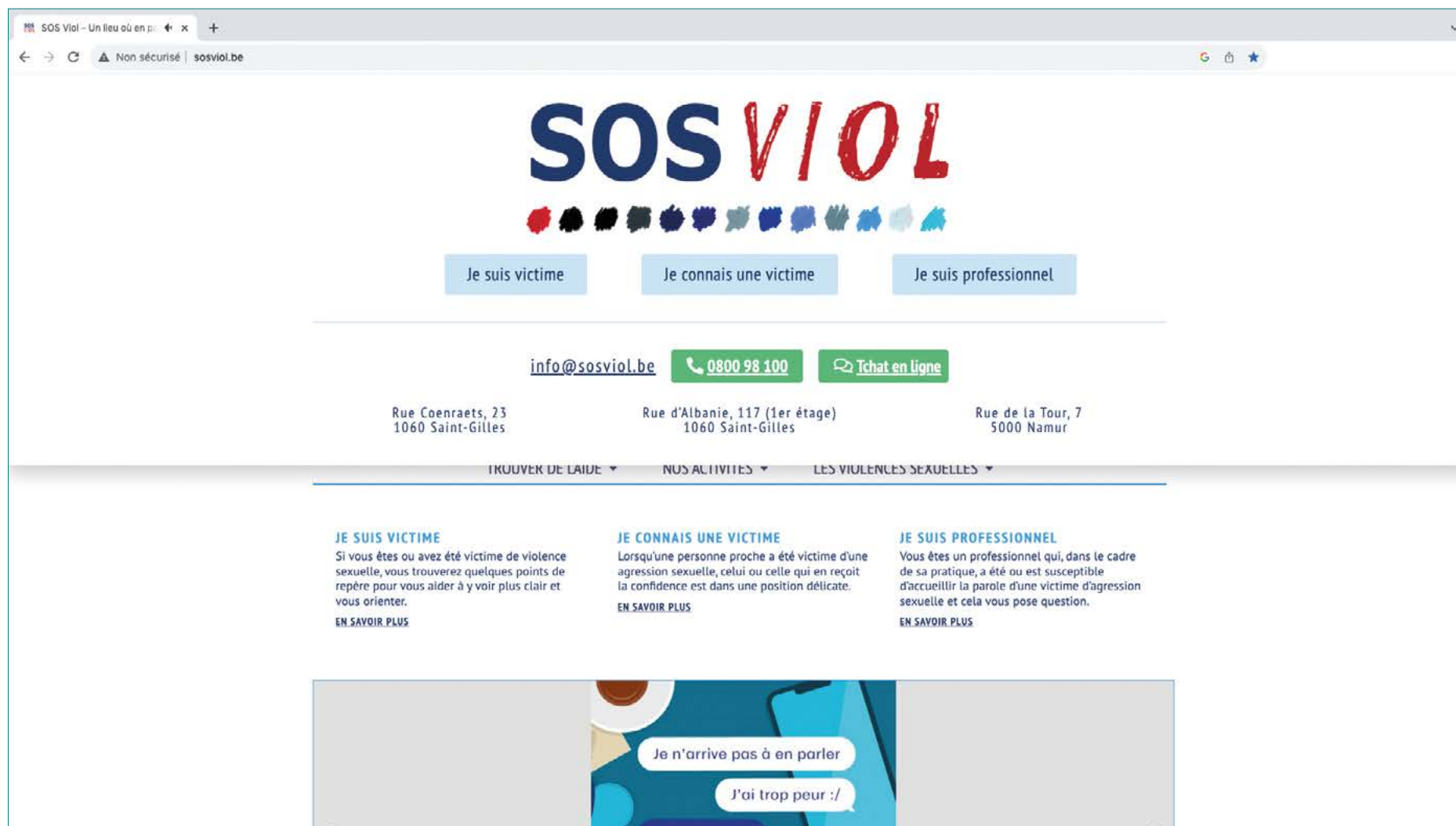
<https://maintenantjenparle.be>



<https://sosenfantsnamur.sittool.net/chat>



<https://sosviol.be>



<https://sosviol.be>

Tchat - SOS Viol

Non sécurisé | sosviol.be/tchat/

SOS VIOL

VOS ŒUVRES TÉMOIGNAGES SOUTENEZ-NOUS NOUS CONTACTER

0800 98 100

Tchat en ligne

Trouver de l'aide NOS ACTIVITÉS LES VIOLENCES SEXUELLES

Bonjour et bienvenue sur la page réservée au tchat de SOS Viol.

Si vous êtes concerné.e.s par des faits de violence sexuelle récents ou passés, si vous êtes proche.s d'une victime ou si vous êtes un.e professionnel.le confronté.e à une situation de violence sexuelle dans votre pratique, vous pouvez vous adresser en tout anonymat au tchat de SOS Viol.

Le lundi de 17h à 21h,
Le mercredi de 14h à 18h,
Le vendredi de 17h à 21h

Tchat indisponible
Le tchat est disponible
les lundi et vendredi
de 17h à 21h
et le mercredi
de 14h à 18h

Si tu as 18 ans ou moins, tu peux tchatter sur le site de [Maintenant j'en parle](#)

CHARTRE DE L'UTILISATEUR

Le tchat est accessible à toute personne concernée par la violence sexuelle : victime, entourage, professionnel.le. Il est important de l'utiliser uniquement à cette fin.

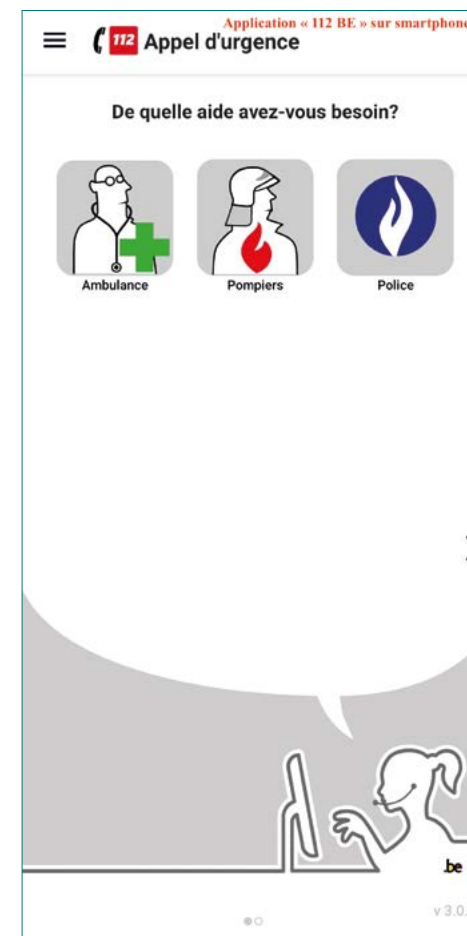
Le tchat est anonyme, ce qui y est échangé reste confidentiel.

Les conversations se déroulent dans un respect réciproque. Une conversation peut être interrompue en cas de propos irrespectueux, insultants ou dégradants.

Une invitation automatique est lancée pour se reconnecter après 20 minutes ou après 40 minutes en cas d'indisponibilité des répondant.e.s.

Une conversation peut être interrompue suite à un problème technique. Il est conseillé de se reconnecter avec le même pseudo pour rétablir la communication.

<https://sosviol.be/chat>



Chat - France

sos-amitie.com/chat/

S.O.S Amitié FRANCE

UN MAL. DES MOTS.

Suivez-nous

NOUS CONNAÎTRE • DEVENIR ÉCOUTANT • JE FAIS UN DON

Accueil » Chat

Chat

Le chat est ouvert

Lancer une discussion

En partenariat avec

Télé-Accueil

Bienvenue sur Chat-accueil, un partenariat entre S.O.S Amitié et Télé-Accueil Bruxelles. Sur **Chat-Accueil**, toute personne ayant besoin de s'exprimer, peut communiquer gratuitement avec un écoutant bénévole qui appliquera, dans ses réponses, les règles éthiques des deux associations : anonymat, confidentialité, non jugement, respect de la personne. L'objectif est d'offrir un relais ponctuel lui permettant de sortir de son isolement et de renouer le contact avec autrui.

Le service est disponible tous les jours, de 13 h à 3 h du matin.

Dernier appel pris 15 minutes avant la fin de la permanence.

En créant vos discussions, notre système collecte les données strictement nécessaires à l'alimentation de la conversation. Ces données ne sont en aucun cas transmises à des tiers.

Pour en savoir plus, consultez notre [politique de confidentialité](#)

En cas de difficultés techniques avec le chat, vous pouvez contacter un écoutant au 09 72 39 40 50, écoute anonyme et gratuite, 7j/7, 24h/24.

<http://sos-amitie.com/chat>



<https://chacunsonmax.be/fr#0>



The screenshot shows a web browser window with the address bar displaying "human-rights-channel.coe.int/stop-child-sexual-abuse-in-sport-fr.html". The page has a blue header with the text "1 SUR 5" in a white box. Below this, there are five stylized human figures; the first one is white and highlighted with a white border, while the others are blue. To the right of the figures is an orange circular menu icon. Below the figures, a text box contains the following information:

Près d'un enfant sur cinq est victime de **violence sexuelle** en Europe

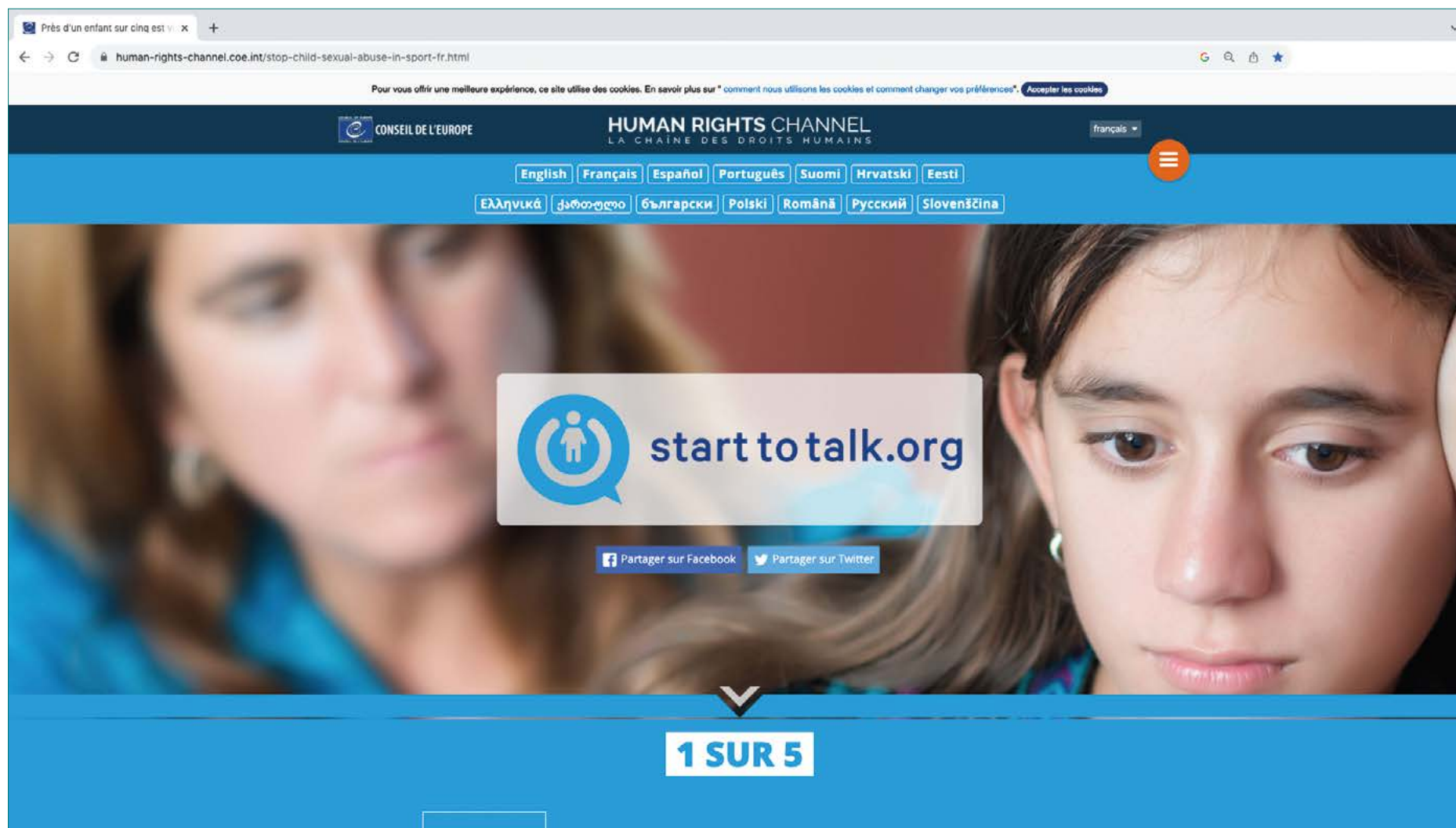
Ceci concerne des attouchements sexuels, des viols, des harcèlements et agressions sexuelles, de l'exhibitionnisme, l'exploitation sous forme de prostitution et de pornographie, du chantage et des extorsions sexuelles en ligne...

Below the text box is a white downward-pointing arrow. The bottom section of the page features a dark blue background with a close-up image of a child's face. Overlaid on this image is the text:

Les abus sexuels laissent souvent des cicatrices à vie

<https://human-rights-channel.coe.int/stop-child-sexual-abuse-in-sport-fr.html>

Voir également tableaux pages 6 à 11



<https://human-rights-channel.coe.int/stop-child-sexual-abuse-in-sport-fr.html>



<https://human-rights-channel.coe.int/stop-child-sexual-abuse-in-sport-fr.html>

Près d'un enfant sur cinq est... x +

human-rights-channel.coe.int/stop-child-sexual-abuse-in-sport-fr.html

LES ABUS ARRIVENT AUSSI DANS LE SPORT

Dans le sport, les enfants peuvent être en danger car :

-  Il existe une grande tolérance pour les violences physiques et blessures
-  leadership autoritaire et déséquilibre dans le rapport de force entre les entraîneurs et les athlètes
-  on évite le scandale : les incidents sont étouffés
-  le genre masculin domine
-  les contacts physiques sont souvent nécessaires
-  système de récompense
-  les conduites sexuelles inappropriées sont souvent tolérées, la discrimination et l'inégalité des genres acceptées
-  situations de risques potentiels : les vestiaires, les douches, le co-voyage, les nuits hors de la maison

<https://human-rights-channel.coe.int/stop-child-sexual-abuse-in-sport-fr.html>

Près d'un enfant sur cinq est v... x

human-rights-channel.coe.int/stop-child-sexual-abuse-in-sport-fr.html

Il y a des abus dans le sport aussi

01:45

Environ 1/3 des enfants victimes d'abus ne parlent à personne

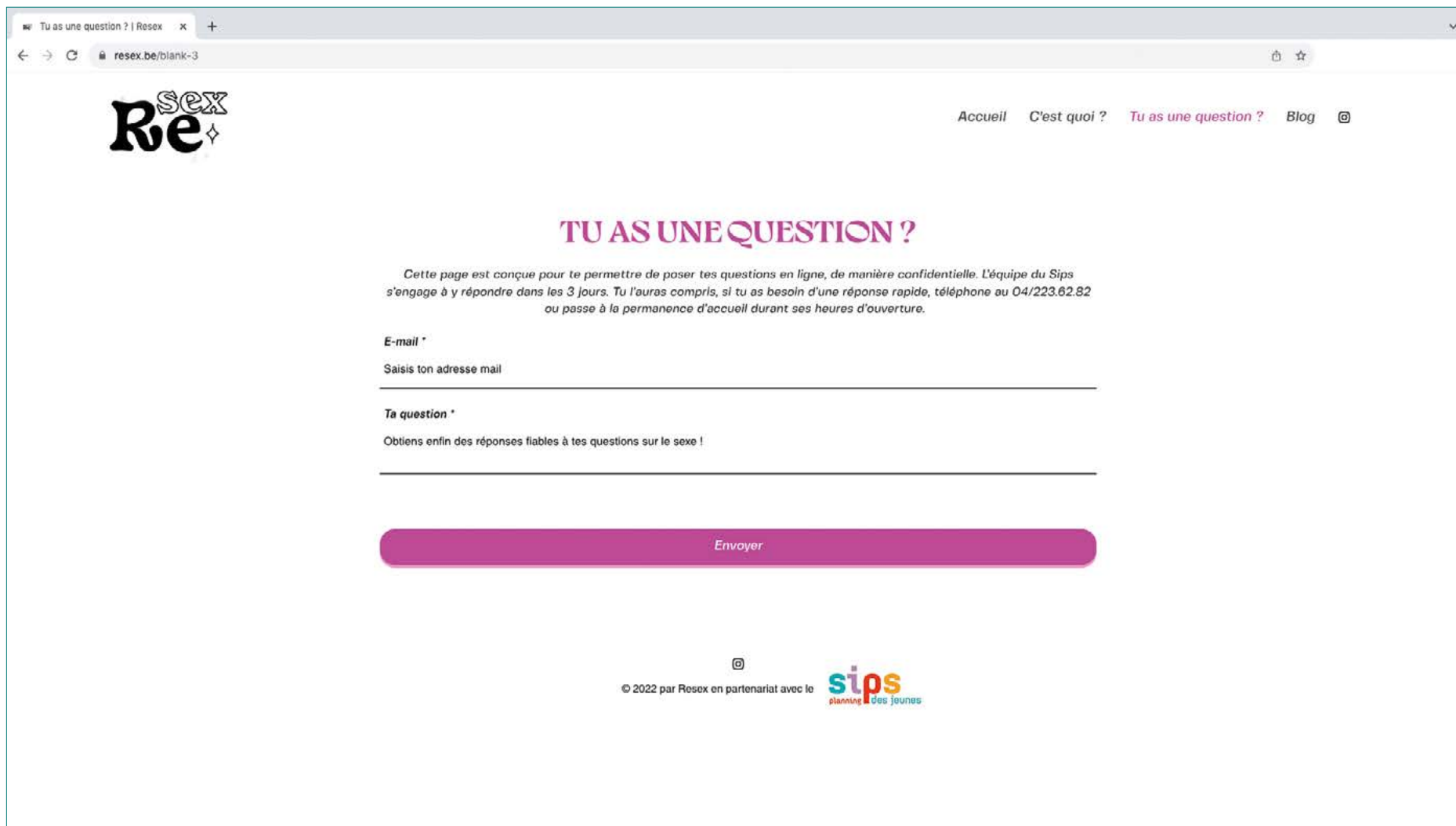
Certains enfants ne sont pas capables **d'identifier les abus** : les très jeunes enfants, ceux avec des handicaps

La peur de ne pas être cru, ou **la peur** des conséquences et représailles : impact potentiel sur la famille, la carrière,

Honte et culpabilité



<https://human-rights-channel.coe.int/stop-child-sexual-abuse-in-sport-fr.html>



Tu as une question ? | Resex

resex.be/blank-3

sex
Re

Accueil C'est quoi ? **Tu as une question ?** Blog

TU AS UNE QUESTION ?

Cette page est conçue pour te permettre de poser tes questions en ligne, de manière confidentielle. L'équipe du Sips s'engage à y répondre dans les 3 jours. Tu l'auras compris, si tu as besoin d'une réponse rapide, téléphone au 04/223.62.82 ou passe à la permanence d'accueil durant ses heures d'ouverture.

E-mail *

Saisis ton adresse mail

Ta question *

Obtiens enfin des réponses fiables à tes questions sur le sexe !

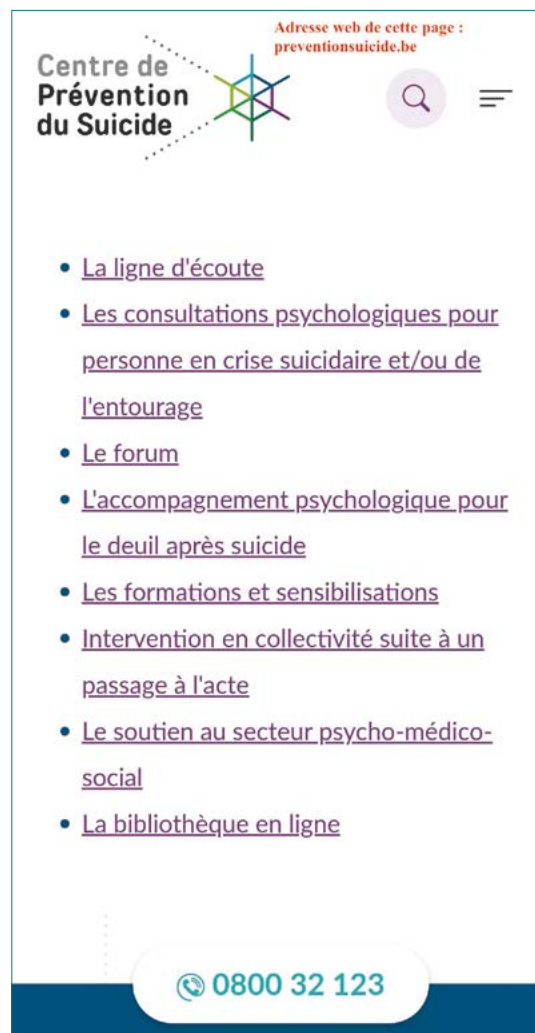
Envoyer

© 2022 par Resex en partenariat avec le **sips** planning des jeunes

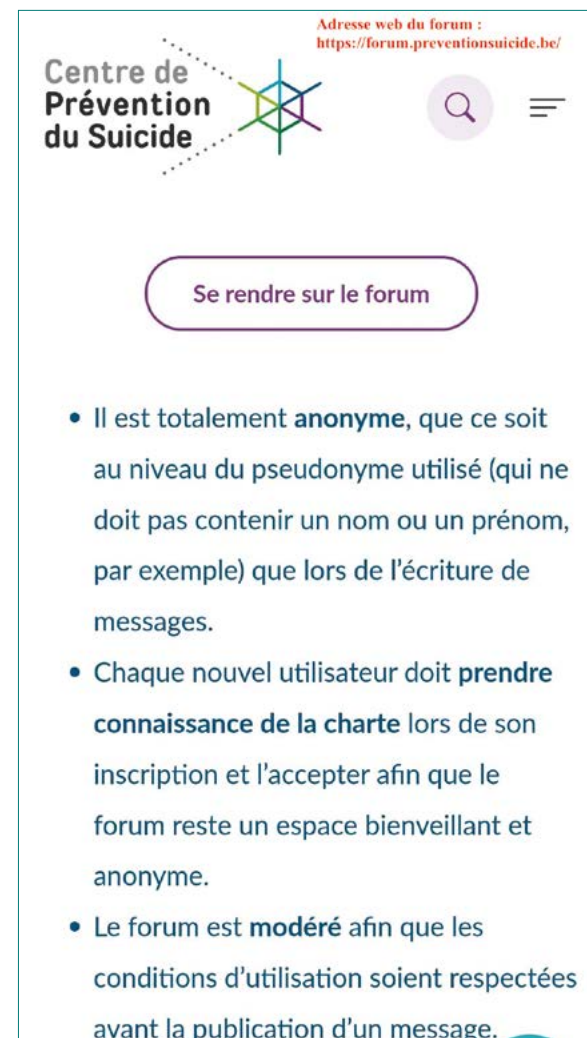
<https://www.resex.be/blank-3>



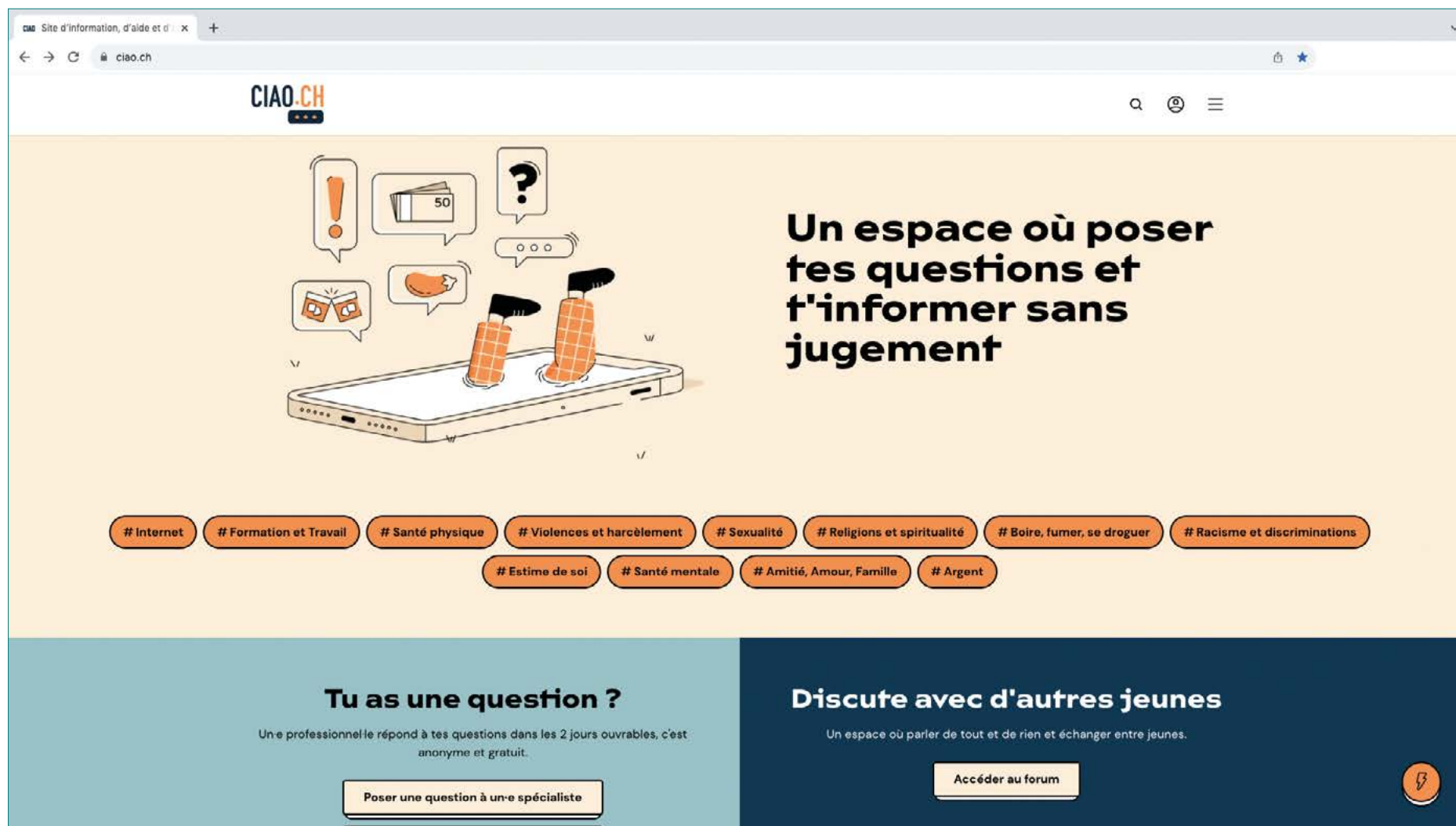
<https://preventionsuicide.be>



<https://preventionsuicide.be>



<https://forum.preventionsuicide.be/fr/forum.html>



<https://ciao.ch>

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://www.ciao.ch/articles/que-faire-en-cas-dabus-sexuel-et-comment-aider-une-personne-abusee/>. The page header includes the CIAO.CH logo and navigation links: Accueil > Tous les articles > Agression sexuelle, que faire... The main title is 'Agression sexuelle, que faire et comment aider?' with a subtitle 'Dernière modification le 1 mars 2023'. The content is divided into two sections. The first section, 'Je subis ou j'ai subi des agressions sexuelles, que faire?', lists four bullet points: 'Demander de l'aide, notamment auprès de la Brigade des Mineurs, des centres LAVI, de la police (voir les adresses Violences sur ciao.ch);', 'Faire établir un constat médical;', 'Déposer plainte si l'on est majeure;', and 'Pour un.e enfant, raconter les faits à une personne de confiance.'. It also states 'Il est possible de demander quelqu'un du même sexe que le sien pour être examinée ou pour parler.'. The second section, 'Comment aider une personne agressée?', includes a quote: 'Il est important d'agir sur un plan judiciaire, pour que la loi soit respectée, mais il faut aussi se faire aider psychologiquement pour arriver à vivre mieux après une agression, surtout si elle a duré des mois ou des années. On ne redevient jamais comme avant mais il est possible de dépasser ses sentiments de dégoût, de peur, etc. en parlant.' and the text 'En la respectant, en l'écoutant et en la croyant.'. A small circular icon with a lightning bolt is in the bottom right corner of the article content area.

Agression sexuelle, que faire et comment aider?
Dernière modification le 1 mars 2023

Je subis ou j'ai subi des agressions sexuelles, que faire ?

- Demander de l'aide, notamment auprès de la Brigade des Mineurs, des centres LAVI, de la police (voir les adresses Violences sur ciao.ch);
- Faire établir un constat médical;
- Déposer plainte si l'on est majeure;
- Pour un.e enfant, raconter les faits à une personne de confiance.

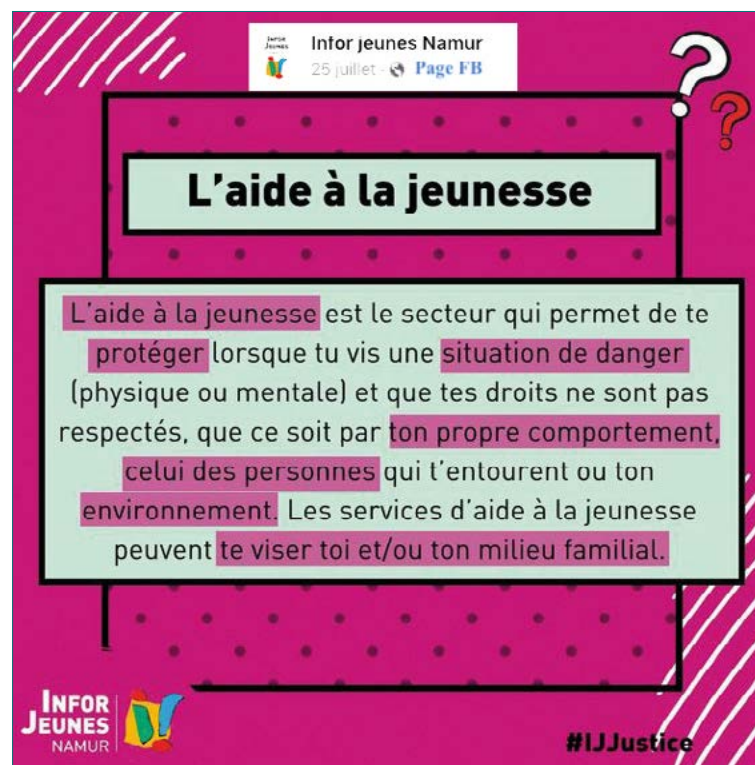
Il est possible de demander quelqu'un du même sexe que le sien pour être examinée ou pour parler.

“ Il est important d'agir sur un plan judiciaire, pour que la loi soit respectée, mais il faut aussi se faire aider psychologiquement pour arriver à vivre mieux après une agression, surtout si elle a duré des mois ou des années. On ne redevient jamais comme avant mais il est possible de dépasser ses sentiments de dégoût, de peur, etc. en parlant. ”

Comment aider une personne agressée ?

En la respectant, en l'écoutant et en la croyant.

<https://www.ciao.ch/articles/que-faire-en-cas-dabus-sexuel-et-comment-aider-une-personne-abusee/>



<https://www.facebook.com/photo/?fbid=600595145579196&set=pcb.600595275579183>

Journée mondiale contre la traite

unodc.org/unodc/en/endht/2022/internet-safety-tips.html

Bienvenue aux Nations Unies

China **Anglais** Français russe espagnol

 **Les Nations Unies**

Office contre la drogue et le crime

Rechercher sur le site

Les sujets - Ce que nous faisons - Information pour - À propos de nous - Bureaux extérieurs - Liens rapides - Réponse au COVID-19 - DIRECTEUR EXÉCUTIF

» Ce que nous faisons » Campagnes » 20e anniversaire de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC20)

Maison

Faire un don maintenant! | Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les victimes de la traite des personnes (UNVTF)

Technologie et traite des êtres humains : évitez le piège !



<https://www.unodc.org/unodc/en/endht/2022/internet-safety-tips.html>

Cybercrime Module 12 Key Issues

unodc.org/e4j/zh/cybercrime/module-12/key-issues/online-child-sexual-exploitation-and-abuse.html

Arabe Chine Anglais Français Portugais russe espagnol

ONUDC
Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

e4j

Maison Primaire Secondaire Tertiaire Bibliothèque de ressources Nouvelles Multimédia Réseau

Contactez-nous

Tertiaire > Cybercriminalité > Module 12: Cybercriminalité interpersonnelle > Questions clés > Exploitation et abus sexuels d'enfants en ligne

Partager cette page

Créez votre propre cours

Série de modules universitaires E4J : Cybercriminalité

Module 12 : Cybercriminalité interpersonnelle

Introduction et résultats d'apprentissage

Questions clés

- Exploitation et abus sexuels d'enfants en ligne
- Cyberharcèlement et cyberharcèlement
- Harcèlement sur internet
- Cybercriminalité interpersonnelle basée sur le genre
- Prévention de la cybercriminalité interpersonnelle
- Conclusion
- Les références

Des exercices

Le module est une ressource pour les professeurs

Exploitation et abus sexuels d'enfants en ligne

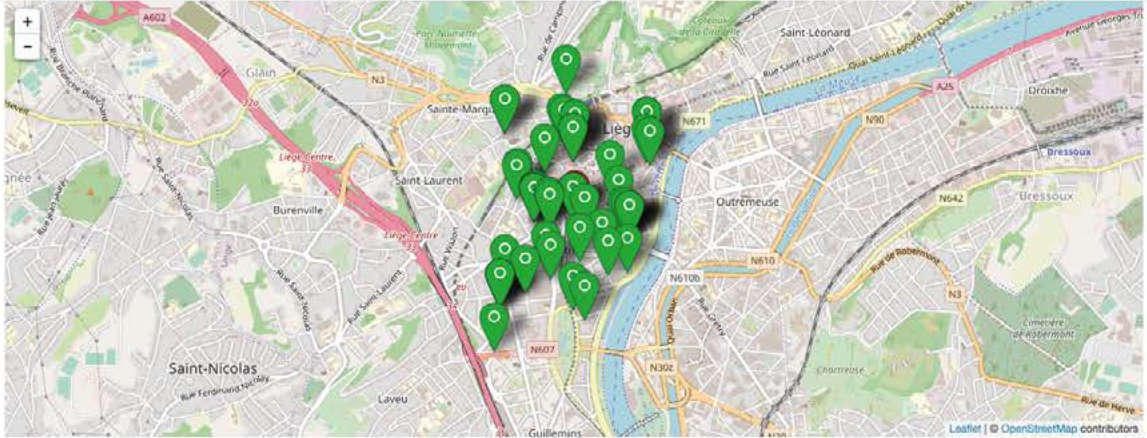
L'abus sexuel d'enfants en ligne et l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne impliquent l'utilisation des technologies de l'information et de la communication comme moyen d'abuser sexuellement et/ou d'exploiter sexuellement des enfants (Groupe de travail interagences, 2016, p. 23 et 28). La Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (1999) définit les abus sexuels sur enfants « comme des contacts ou des interactions entre un enfant et un enfant ou un adulte plus âgé ou mieux informé (un étranger, un frère ou une sœur ou une personne en position de autorité telle qu'un parent ou un tuteur) lorsque l'enfant est utilisé comme objet pour les besoins sexuels de l'enfant plus âgé ou de l'adulte. Ces contacts ou interactions sont effectués contre l'enfant en recourant à la force, à la ruse, à des pots-de-vin, à des menaces ou à des pressions. L'exploitation sexuelle des enfants implique des abus sexuels sur des enfants et/ou d'autres actes sexualisés utilisant des enfants qui impliquent un échange quelconque (par exemple, affection, nourriture, drogues et abri) (ONUDC, 2015) (voir également le module 2 sur la cybercriminalité et les modules sur la traite des personnes, 12 et 14). Les auteurs de ce crime commettent des abus ou tentent d'abuser « d'une position de vulnérabilité, d'un pouvoir différentiel ou d'une confiance à des fins sexuelles » pour obtenir un avantage monétaire ou autre (par exemple, une gratification sexuelle) (Groupe de travail interagences, 2016, p. 25). En fait, il est souvent difficile de faire la distinction entre les abus sexuels sur enfants et l'exploitation sexuelle des enfants car « il existe un chevauchement considérable entre eux » (Groupe de travail interagences, 2016, p. 25).

Les conventions internationales, telles que la [Convention relative aux droits de l'enfant](#) de 1989 et le [Protocole](#)

<https://www.unodc.org/e4j/zh/cybercrime/module-12/key-issues/online-child-sexual-exploitation-and-abuse.html>

MADO Liège

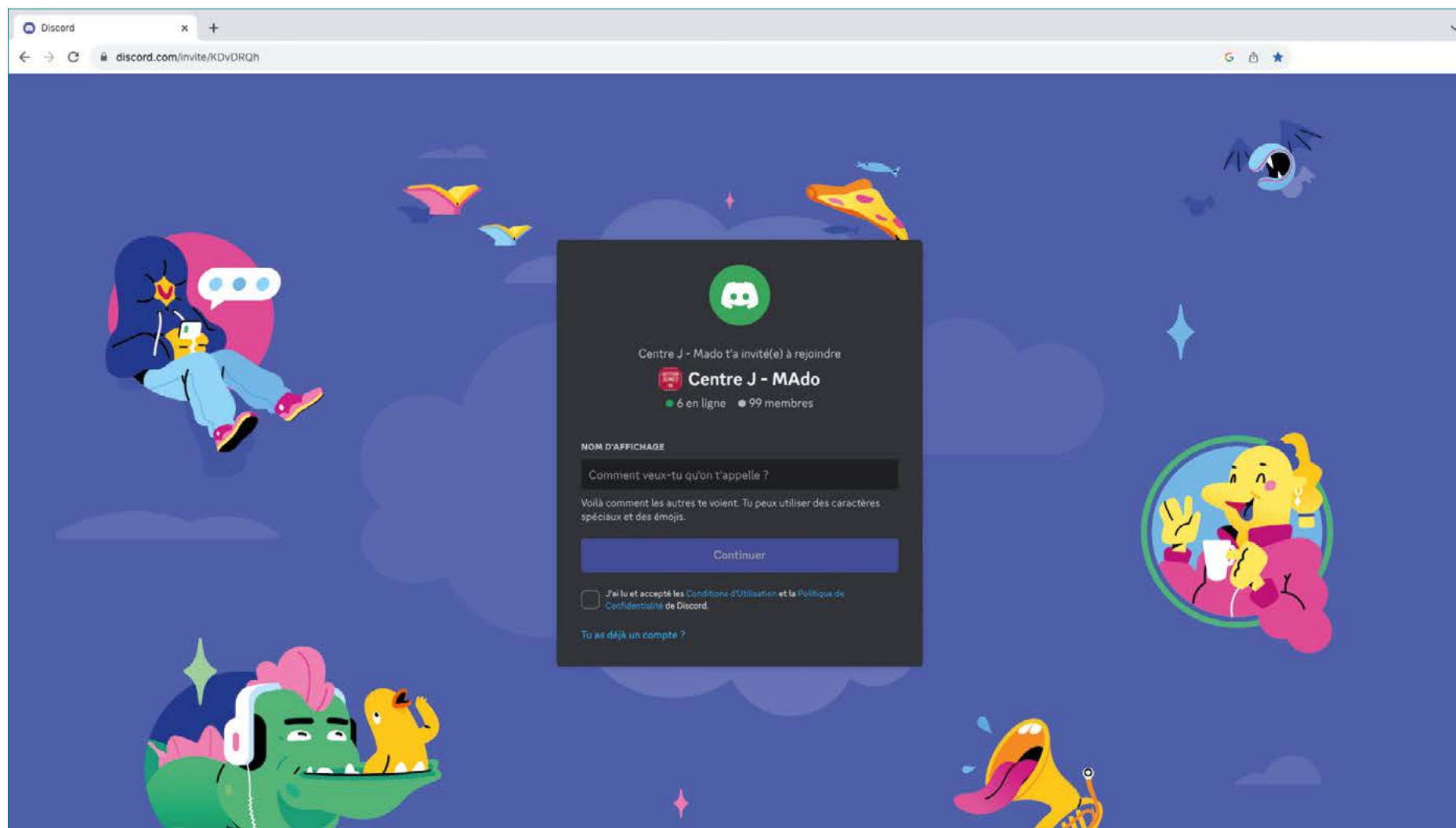
cartographie.yapaka.be/contact/27214



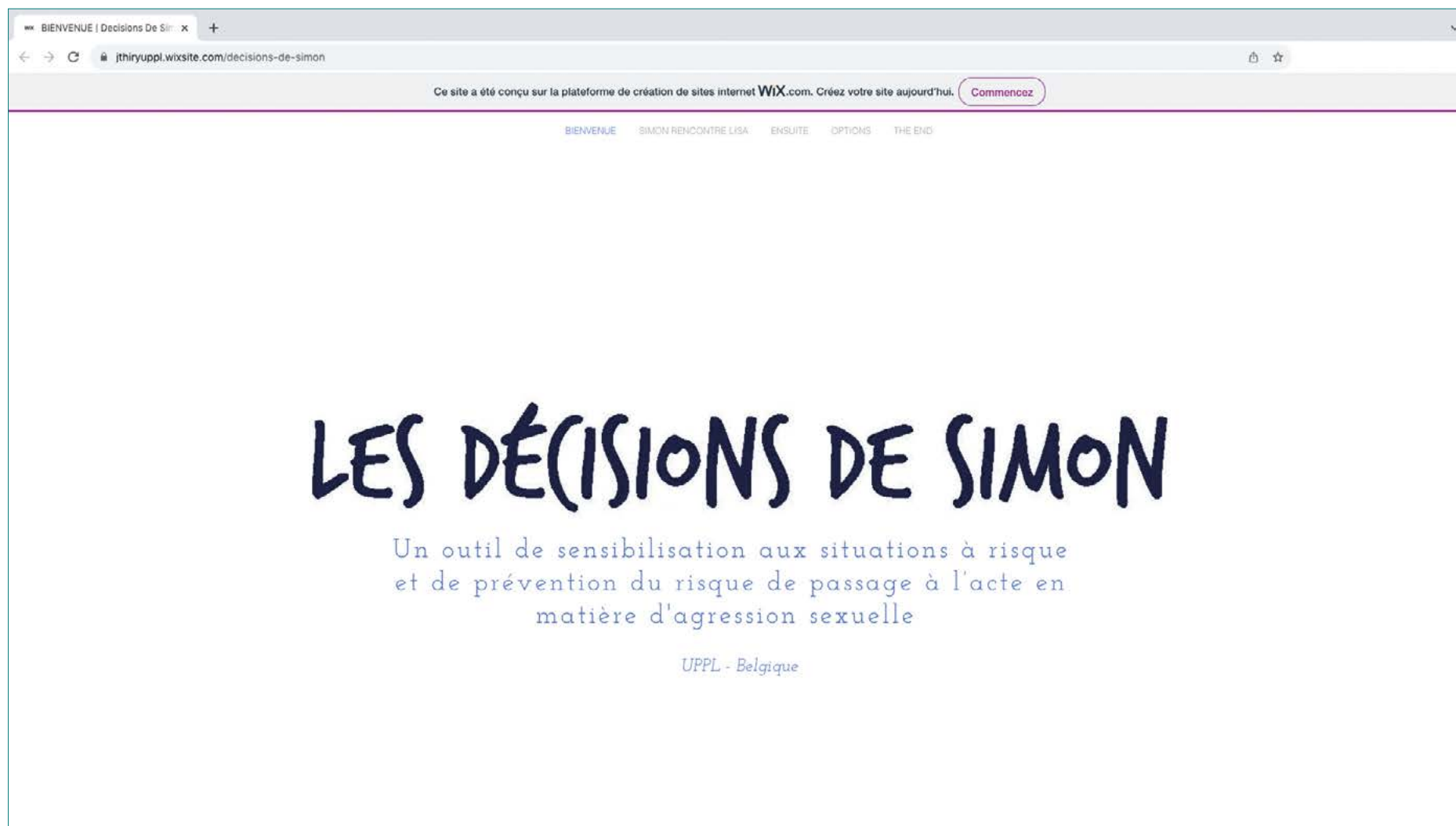
Contacts à proximité (à moins d'un kilomètre)

Droit des Jeunes	Ecole Saint Christophe	Maison de l'adolescent (MAdo)
Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ)	TENNIS ETUDE	Maison de l'adolescent (MAdo)
La Sauvegarde Familiale	CSM ASBL	GASS (Groupe d'Action sociale et scolaire)
En Famille	Consult - Bureau d'Etude & d'Interv. en Toxic.	Leep Liège ASBL
Service de Protection Judiciaire	Centre Alpha	Service social des étrangers
Maison Croix-Rouge Liège Angleur	Nadja asbl - Centre de traitement et de prévention des dépendances	Les Croisiers - Province de Liège
FEDERATION FRANGOPHONE DES ECOLES DE DEVOIRS (F.F.E.D.D.)	ACCUEIL DROGUES	Mosaïque (Atelier créatif)
SERVICE D'INFORMATION SUR LES ETUDES ET LES PROFESSIONS (SIEP) - Siège social	AFIT - Association Francophone des Intervenants en Toxicomanie	Ateliers 04 (Les) - CC Chiroux
FEDERATION DES MAISONS DE JEUNES (F.M.J.)	La Porte Ouverte	Alfa - Centre de Santé mentale - Aide liegeoise aux Alcooliques et à leur Familles
Académie B.A. Liège	Service provincial d'Egalité des Chances	Service de Santé Mentale Liège
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE (GREFFE) - TRIBUNAL DE LA JEUNESSE (PARQUET) - MAISON DE JUSTICE	SERVICE SOCIAL CENTRE VILLE	SIPS asbl - Service d'Information Psycho-Sexuelle
Infrastructure spécialisée	Centre sportif Le blanc Gravier	Le 37 - Centre D'Accompagnement
CSM ASBL	Maisons Familiales	Estelle Mazy - Centre de Planning et de Consultations conjugales et familiales
Institut Saint Paul	ASBL "Les Chiroux" Centre culturel	Bibliothèque Centrale de la Province de Liège
Ecole Saint-Christophe	ASBL Coopération culturelle régionale de Liège	Bibliothèque filiale spécialisée du Grand Séminaire
	CENTRE DE JEUNES ET DE QUARTIER "LA BICOQUE"	Bibliothèque locale de la Province de Liège
	SIEP LIEGE	

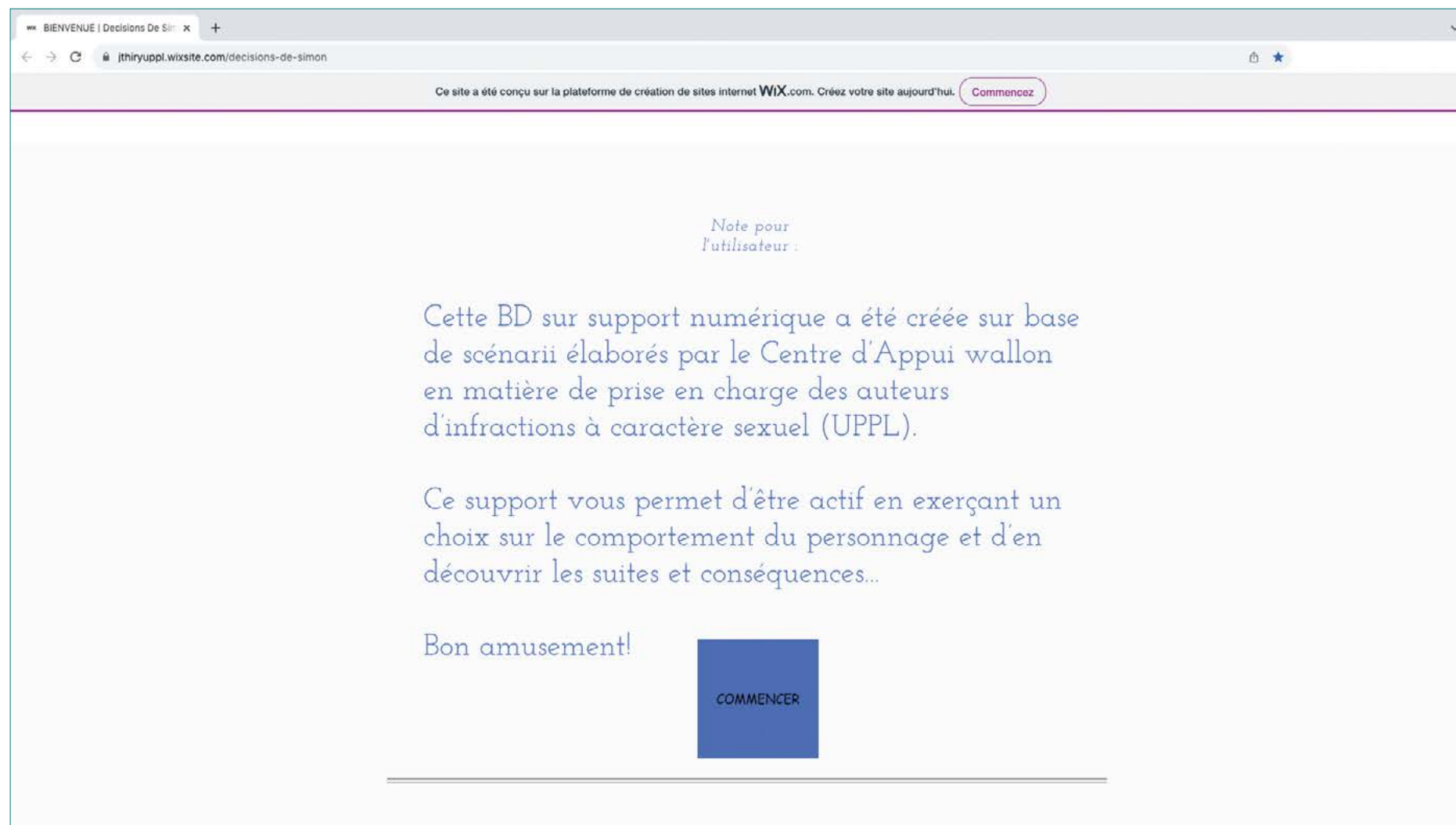
<https://cartographie.yapaka.be/contact/27214>



<https://discord.com/invite/KDvDRQh>



<https://jthiryuppl.wixsite.com/decisions-de-simon>



<https://jthiryuppl.wixsite.com/decisions-de-simon>

Prévention passage à l'acte

Seos.be : Service d'Écoute et d'Orientation Spécialisé

Voir également tableaux pages 6 à 11

The screenshot shows the 'Ressources' page of the Seos.be website. The browser address bar displays 'seos.be/ressources/#urgence'. The website header includes the 'seos' logo and a navigation menu with 'Accueil', 'Publics cibles', 'Principes fondateurs', 'Ressources', and 'Contact'. A yellow box on the right side of the header contains the text 'APPELEZ-NOUS ! 0800 200 99 Appel gratuit et anonyme'. The main content area is divided into three sections: 1. 'Le réseau d'aide belge et international francophone' with a bulleted list of regional hotlines (Flandre - STOP IT NOW, Bruxelles - STOP IT NOW, Suisse - DIS NO, France - S.T.O.P.) and their respective websites. 2. 'Les centres d'appui en matière de prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel' with a bulleted list of support centers (Wallonie - UPPL, Bruxelles - CAB, Flandre - UFC) and their websites. 3. 'Services d'écoute téléphonique' with a bulleted list of phone services (Centre de prévention du suicide) and a website link. An illustration of four stylized figures is placed between the second and third sections. A small button in the bottom left corner says 'Fermer la page !'.

seos | Ressources

seos.be/ressources/#urgence

Ressources

Accueil | Publics cibles | Principes fondateurs | Ressources | Contact

APPELEZ-NOUS !
0800 200 99
Appel gratuit et anonyme

Le réseau d'aide belge et international francophone

- Flandre – STOP IT NOW
 - <https://stopitnow.be/>
 - 0800 200 50
- Bruxelles – STOP IT NOW
 - <https://stopitnow.brussels/>
 - 0800 14 112
- Suisse – DIS NO
 - <https://www.disno.ch/>
- France – S.T.O.P.
 - <https://www.fccriavt.org/nos-actions/numero-unique/>



Les centres d'appui en matière de prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel

- Wallonie – UPPL
 - <https://www.uppl.be/>
- Bruxelles – CAB
 - <https://www.cabxl.be/>
- Flandre – UFC
 - <https://ufc.be/>

Services d'écoute téléphonique

- Centre de prévention du suicide
 - 0800 32 123
 - <https://www.preventionsuicide.be/fr/les-activites/ligne-de-crise-0800-32-123.html>

Fermer la page !

<https://seos.be/ressources/#urgence>

Prévention passage à l'acte

Seos.be : Service d'Écoute et d'Orientation Spécialisé

Voir également tableaux pages 6 à 11

The screenshot displays the Seos.be website interface. At the top, a navigation bar includes links for 'Accueil', 'Publics cibles', 'Principes fondateurs', 'Ressources', and 'Contact'. The main heading is 'Contactez-nous !'. Below this, there are two primary contact sections: 'Durant nos permanences' and 'À tout moment'. The 'Durant nos permanences' section lists operating hours: Monday 9h30-12h30, Tuesday 13h00-16h00, Wednesday 18h00-21h00, and Thursday 20h00-23h00, with a note for public holidays. It offers two contact methods: via a telephone line (0800 200 99) and via an online chat. The 'À tout moment' section states that messages are handled with discretion within a week and provides two contact methods: via email (contact@seos.be) and via a contact form (Page de contact). A small yellow box in the top right corner says 'APPELEZ-NOUS ! 0800 200 99 Appel gratuit et anonyme'. At the bottom, there is a 'Fermer la page' button and an illustration of two people communicating.

Seos.be | Service d'Écoute et d'Orientation Spécialisé

Accueil | Publics cibles | Principes fondateurs | Ressources | Contact

Contactez-nous !

Durant nos permanences

- Lundi* de 9h30 à 12h30
- Mardi* de 13h00 à 16h00
- Mercredi* de 18h00 à 21h00
- Jeudi* de 20h00 à 23h00

* Hors jours fériés

Via la ligne téléphonique
0800 200 99
Appel gratuit et anonyme

OU

Via le tchat en ligne
Plus d'infos
Tchat gratuit et anonyme

À tout moment

Envoyez-nous un message quand vous le souhaitez: votre message sera traité avec toute la discrétion requise, dans un délai d'une semaine maximum.

Via email
contact@seos.be

OU

Via un formulaire de contact
Page de contact

APPELEZ-NOUS !
0800 200 99
Appel gratuit et anonyme

Fermer la page

<https://seos.be>

Prévention passage à l'acte

Seos.be : Service d'Écoute et d'Orientation Spécialisé

Voir également tableaux pages 6 à 11

The screenshot shows a web browser window with the URL seos.be/ressources/#urgence. The page has a dark blue header with navigation links: Accueil, Publics cibles, Principes fondateurs, Ressources, and Contact. A yellow box in the top right corner says "APPELEZ-NOUS ! 0800 200 99 Appel gratuit et anonyme". The main content is organized into sections with bullet points and sub-bullets:

- Services d'écoute téléphonique**
 - Centre de prévention du suicide
 - 0800 32 123
 - <https://www.preventionsuicide.be/fr/les-activites/ligne-de-crise-0800-32-123.html>
 - Télé Accueil
 - 107
 - <https://tele-accueil.be/>
 - Ligne d'écoute violence conjugale
 - 0800 30 030
 - <https://www.cvfe.be/>
 - Child Focus
 - 116 000
 - <https://www.childfocus.be/fr>
 - SOS Viol
 - 0800 981 00
 - <https://www.sosviol.be/>
- Tchats**
 - SOS Viol : pour les majeur(e)s concerné(e)s par des faits de violences sexuelles
 - Tchat - SOS Viol
 - Maintenant j'en parle : pour les mineur(e)s qui ont des questions sur les abus sexuels
 - Tchat - Maintenant j'en parle
 - Aide Alcool : pour les personnes qui veulent changer leurs habitudes de consommation d'alcool
 - Aide Alcool
- Les services d'urgence**
 - Numéro d'urgence européen
 - 112
 - Médecin de garde
 - 1733
- Autres ressources**
 - Les équipes SOS-Enfants
 - <https://www.one.be/professionnel/maltraitance/les-equipes-sos-enfants/>

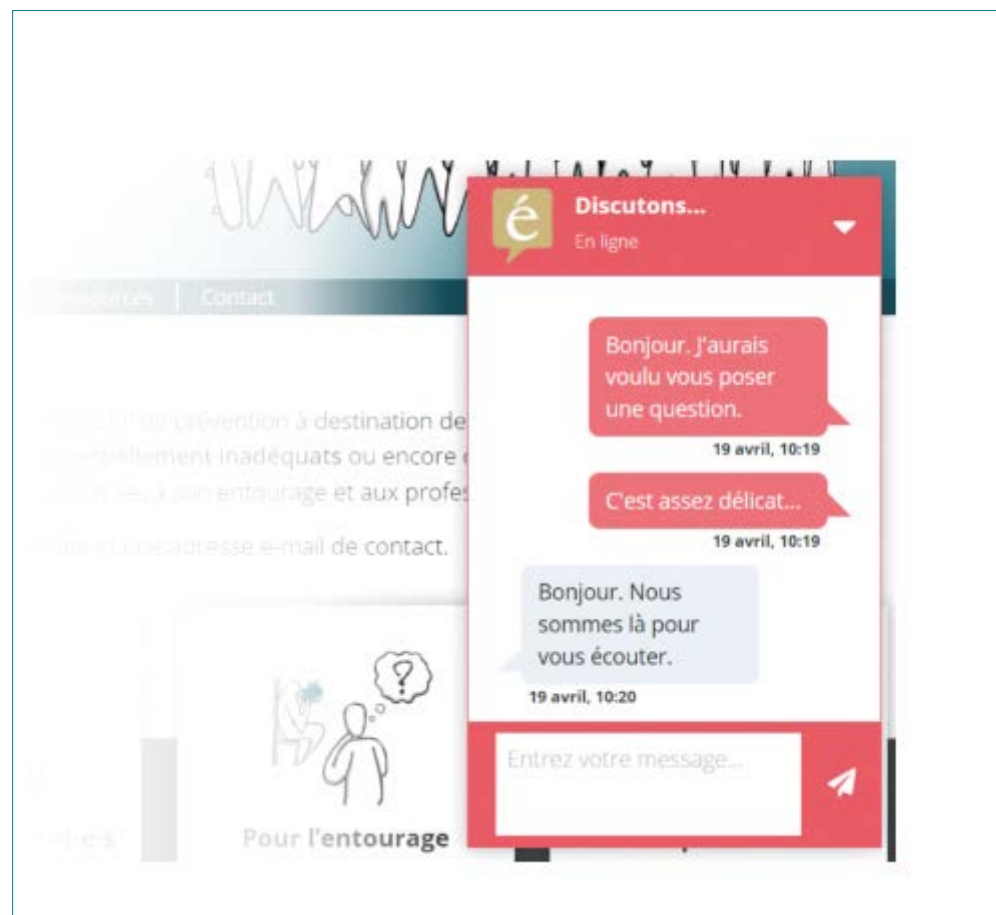
On the left side of the page, there is a button labeled "Fermer la page !" with a close icon, and a yellow arrow icon pointing upwards.

<https://seos.be/ressources/#urgence>

Prévention passage à l'acte

Seos.be : Service d'Écoute et d'Orientation Spécialisé

Voir également tableaux pages 6 à 11



<https://seos.be/tchat/>

10. Source :
www.ejustice.just.fgov.be/
img_/pdf/2022/03/
21/2022031330_F.pdf

Annexe 2. Extraits du nouveau code pénal sexuel entré en vigueur le 1^{er} juin 2022¹⁰

Extrait 1

« Art.417/5. La définition du consentement en matière de droit à l'autodétermination sexuelle

Le consentement suppose que celui-ci a été donné **librement**. Ceci est apprécié au regard des **circonstances de l'affaire**. Le consentement ne peut pas **être déduit de la simple absence de résistance de la victime**. Le consentement peut être **retiré à tout moment avant ou pendant** l'acte à caractère sexuel. Il n'y a **pas** de consentement lorsque l'acte à caractère sexuel a été commis en profitant de la situation de **vulnérabilité** de la victime due notamment à un état **de peur**, à **l'influence de l'alcool, de stupéfiants, de substances psychotropes ou de toute autre substance ayant un effet similaire, à une maladie ou à une situation de handicap, altérant le libre arbitre**.

En tout état de cause, il n'y a pas de consentement si l'acte à caractère sexuel résulte d'une **menace, de violences physiques ou psychologiques, d'une contrainte, d'une surprise, d'une ruse ou de tout autre comportement punissable**.

En tout état de cause, il n'y a pas de consentement lorsque l'acte à caractère sexuel a été commis au préjudice d'une victime **inconsciente ou endormie**. »



Extrait 2

À propos du consentement chez les **mineur-e-s d'âge** et de **l'inceste** en particulier à partir du §3. Autrefois, l'inceste était catégorisé dans les attentats à la pudeur. Cette catégorie disparaît aujourd'hui (voir plus loin, "Atteintes à l'intégrité sexuelle"), l'inceste devient aujourd'hui une circonstance aggravante lors d'un viol sur une personne mineure par exemple.

"Art.417/6. Les restrictions à la faculté de consentir du mineur

§ 1^{er}. Sous réserve du paragraphe 2, un mineur qui n'a pas atteint l'âge de seize ans accomplis n'est pas réputé avoir la possibilité d'exprimer librement son consentement.

§ 2. Un mineur qui a atteint l'âge de quatorze ans accomplis mais pas l'âge de seize ans accomplis, peut consentir librement si la différence d'âge avec l'autre personne n'est pas supérieure à trois ans. Il n'y a pas d'infraction entre mineurs ayant atteint l'âge de quatorze ans accomplis qui agissent avec consentement mutuel lorsque la différence d'âge entre eux-ci est supérieure à trois ans.

*§ 3. Un mineur n'est **jamais** réputé avoir la possibilité d'exprimer librement son consentement si : - l'auteur est **un parent ou un allié en ligne directe** ascendante, ou un adoptant, ou un parent, ou un allié en ligne collatérale jusqu'au **3^{ème} degré**, ou toute autre personne qui occupe une **position similaire** au sein de la famille, ou **toute personne cohabitant** habituellement ou occasionnellement avec le mineur et qui a **autorité sur lui**, ou si - l'acte a été rendu possible en raison de l'utilisation, dans le chef de l'auteur d'une **position reconnue de confiance, d'autorité ou d'influence** sur le mineur, ou si - l'acte est considéré comme un acte de débauche ou un acte de prostitution visé dans la sous-section 2 de la section 2, intitulée « De l'exploitation sexuelle de mineurs à des fins de prostitution ».*

Extrait 3

La catégorie d'"atteinte à la pudeur" disparaît. On parle aujourd'hui d'Atteinte à l'intégrité sexuelle.

« Art.417/7. L'atteinte à l'intégrité sexuelle

*L'atteinte à l'intégrité sexuelle consiste à accomplir **un acte à caractère sexuel** sur une personne qui **n'y consent pas**, avec ou sans l'aide d'un tiers qui n'y consent pas¹¹, ou à **faire exécuter un acte à caractère sexuel** par une personne qui n'y consent pas. Cette infraction est punie d'un **emprisonnement de six mois à cinq ans**. Est assimilé à l'atteinte à l'intégrité sexuelle le fait de faire assister une personne qui n'y consent pas à des actes à caractère sexuel ou à des abus sexuels, même sans qu'elle doive y participer. L'atteinte existe dès qu'il y a **commencement d'exécution**. »*

11. Pour rappel, la loi considère dorénavant qu'un enfant de 14 ans ou moins n'est pas en mesure de consentir librement à un acte sexuel quel qu'il soit avec une personne d'une différence d'âge égale ou supérieure à 3 ans. La loi considère donc dorénavant qu'il y a toujours infraction en cas d'acte sexuel sur un enfant de 14 ans ou moins.

Annexe 3. En ligne

Documents

Quels sont les droits de l'enfant face à l'inceste, une analyse de la Coordination des ONG pour les Droits de l'enfant par Juliane Laffineur, sept-déc 2021 : <https://lacode.be/wp-content/uploads/2022/09/Analyse-Traite-et-exploitation-sexuelle-des-enfants-en-Belgique-etat-de-la-situation-et-recommandations.pdf>

La santé des mineurs et des jeunes majeurs : présentation générale, Haute-autorité de la santé, France, 2023: https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/presentation_generale_rbpp_sante_mineurs_jeunes_majeurs.pdf

Décret portant le code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la Jeunesse : https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/45031_006.pdf

Loi modifiant le Code pénal en ce qui concerne le droit pénal, 21 MARS 2022 - sexuel https://www.ejustice.just.fgov.be/img_l/pdf/2022/03/21/2022031330_F.pdf

Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Suivi_de_la_sante/CIDE-_convention_1989.pdf

Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) - version pour les enfants <https://www.unicef.org/sites/default/files/2019-10/convention-droits-enfants-versions-pour-les-enfants.pdf>

Les Équipes SOS enfants – brochure tout public https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PARENTS/Brochures/SOS-ENFANTS-TOUT-PUBLIC-accessible.pdf

Les Équipes Sos Enfants – brochure professionnels https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Maltraitance/SOS_Enfants_-_Brochure_Professionnels_2014.pdf



Vidéos

Comment travaille une équipe SOS enfant ? - Site Yapaka.be <https://www.yapaka.be/video/video-comment-travaille-une-equipe-sos-enfant>

Inceste : anatomie d'un crime intime - Arte.tv <https://www.arte.tv/fr/videos/107710-162-A/inceste-anatomie-d-un-crime-intime/>

Le consentement avec un thé - Animation vidéo
Cette vidéo traitant du consentement propose un point de vue original et ludique qui la rend à la fois très claire et très accessible. Toutefois elle aborde la question du consentement chez les personnes âgées de 14 ans et plus. La loi considère en effet désormais que jusqu'à l'âge de 14 ans accomplis, il ne peut y avoir consentement à un acte sexuel. <https://www.youtube.com/watch?v=yj5NcMew6qc>

Podcasts radio

L'inceste est-il vraiment un interdit ? Arte radio, un documentaire sonore de Laura Raim avec les anthropologues Maurice Godelier et Dorothée Dussy. 22 min

https://www.arteradio.com/son/61678617/l_inceste_est_il_vraiment_un_interdit

Ou peut-être une nuit, saison 2 du podcast *Injustices* de Charlotte Pudlowski, 6 épisodes, 2020, plateforme Louiemedi

<https://louiemedi.com/injustices-2/ou-peut-etre-une-nuit>

